



**KPMG Audit**  
Tour Egho  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense  
France

**Fiduciaire Métropole Audit**

26, boulevard du Général de Gaulle  
59100 Roubaix  
France

**Nacon S.A.**

***Rapport des commissaires aux comptes sur les  
comptes consolidés***

Exercice clos le 31 mars 2020  
Nacon S.A.  
396/466, rue de la Voyette - CRT2 - 59273 Fretin  
*Ce rapport contient 63 pages*



**KPMG Audit**  
Tour Eqho  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense  
France

Fiduciaire Métropole Audit

26, boulevard du Général de Gaulle  
59100 Roubaix  
France

## **Nacon S.A.**

Siège social : 396/466, rue de la Voyette - CRT2 - 59273 Fretin  
Capital social : € 84 908 919

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 mars 2020

A l'assemblée générale de la société Nacon S.A.,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Nacon S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 25 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés concernant la première application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location au 1<sup>er</sup> avril 2019.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

**Evaluation des goodwill :****Risque identifié**

Dans le cadre de son développement, le groupe réalise des opérations de croissance externe et reconnaît à ce titre des goodwill dont le montant total inscrit à l'actif du bilan consolidé s'élève à 29 072 milliers d'euros au 31 mars 2020. Pour chaque transaction, le goodwill est évalué à la date d'acquisition tel que défini dans la note 2.3.3 « Bases d'évaluation – regroupements d'entreprise ».

La direction s'assure lors de chaque clôture ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, que la valeur comptable de ces goodwill n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Etant donné l'intégration forte de ses activités, le groupe Nacon n'a qu'une seule UGT.

Tel que décrit dans la note 2.4.1 « Notes complémentaires au bilan – Note 1 – Goodwill », la valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie après impôt et actualisés, sur un horizon de 3 ans, au-delà duquel ces flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill repose sur des estimations et le jugement de la direction, s'agissant notamment des flux de trésorerie, du taux de croissance à l'infini retenu pour leur projection et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons par conséquent considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.

**Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié**

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie de calcul de la valeur recouvrable de l'UGT de Nacon, mise en œuvre par la société, aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre du test de perte de valeur et vérifié notamment :

- la cohérence des prévisions de flux de trésorerie avec les performances de l'activité « Gaming » de l'exercice passé et les dernières estimations de la direction, établies dans le cadre du processus budgétaire du Groupe ;
- le caractère raisonnable du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ;
- le test de sensibilité aux hypothèses clés entrant dans le calcul de la valeur recouvrable.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

***Evaluation des coûts de développement des jeux :*****Risques identifiés**

Au 31 mars 2020, la valeur nette des coûts de développement des jeux édités par le Groupe, développés par des studios du Groupe ou des studios externes, inscrits en autres immobilisations incorporelles s'élève à 58 129 milliers d'euros.

Comme indiqué en 2.4.1 « Notes complémentaires au bilan – Note 2 – Autres immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés, les dépenses de développement diminuées des éventuels crédits d'impôt afférents sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. A la clôture de chaque exercice ou dès l'apparition d'indicateurs de pertes de valeurs, pour chaque jeu, les chiffres d'affaires et marges brutes prévisionnels font l'objet d'une estimation par la direction. Lorsque la valeur recouvrable d'un jeu est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est pratiquée.

Les coûts de développement des jeux sont amortis sur la durée de vie attendue des jeux en dégressif selon les perspectives de ventes associées qu'il s'agisse de support digital ou physique, à compter du lancement commercial du jeu. Les durées d'amortissements des jeux sont amenées à évoluer en fonction des tendances du marché et des perspectives de commercialisation.

Le risque que la valeur nette comptable de ces actifs excède leur valeur recouvrable et que la dépréciation correspondante ne soit pas comptabilisée au bilan constitue selon nous, un point clé de l'audit, en raison de l'importance du poste dans les états financiers et du degré de jugement de la direction qu'implique la détermination des estimations de ventes futures des jeux.

**Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés**

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons pris connaissance des process mis en œuvre pour le suivi des coûts de développement des jeux, la définition des modalités d'amortissement et la détermination de la valeur recouvrable des jeux.

Nous avons apprécié la cohérence des dernières modalités d'amortissement retenues en les corroborant avec une analyse de données de chiffre d'affaires réalisé depuis le lancement commercial d'un échantillon représentatif de jeux.

Nous avons sélectionné des jeux en cours de développement ainsi que des jeux déjà commercialisés présentant des valeurs significatives de coûts de développement immobilisés au 31 mars 2020 et, pour chaque jeu ainsi sélectionné, nous avons :

- contrôlé la correcte application des modalités d'amortissement déterminées par la direction, en fonction de la date de commercialisation du jeu ;
- apprécié le caractère raisonnable des estimations de ventes futures de jeux conduisant à la détermination de leur valeur recouvrable et notamment leur cohérence avec des réalisations passées pour des jeux similaires.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

**Reconnaissance du chiffre d'affaires Edition de jeux vidéo :****Risque identifié**

Comme indiqué en note 2.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés, en 2019/2020, le chiffre d'affaires annuel consolidé atteint 129,4 millions d'euros, en forte hausse de 14,4 % par rapport à 2018/2019 grâce notamment à la dynamique de l'Edition de jeux vidéo dont le chiffre d'affaires représente 69,4 millions d'euros au 31 mars 2020. La hausse des ventes de l'Edition est tirée essentiellement par l'essor des ventes digitales qui représentent 69,2% du poids total du chiffre d'affaires Edition (voir note 2.3.6 des Etats Financiers consolidés).

Tel qu'indiqué en 2.4.2 – Note 17 « Chiffre d'affaires », le chiffre d'affaires généré par les ventes de boîtes de jeux vidéo est comptabilisé à la date de livraison des produits aux distributeurs, déduction faite, le cas échéant, d'une estimation des réductions de prix que Nacon sera amené à octroyer en cas d'écoulement insuffisant dans les surfaces de vente des distributeurs.

S'agissant des ventes digitales de jeux vidéo, le chiffre d'affaires est constaté à la date de mise à disposition du contenu aux consociers ou plateformes. Nacon agit en tant que principal vis-à-vis des consociers et plateformes auxquels les masters des jeux sont transmis (et non vis-à-vis des utilisateurs finaux) et reconnaît ainsi en chiffre d'affaires les montants prévus aux contrats avec ces consociers et plateformes (et non les montants facturés aux clients finaux). Les montants garantis sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du master du jeu et les montants additionnels (royautés) qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes, sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées. En fin d'exercice, la société

estime le chiffre d'affaires de royautés à reconnaître sur la base des ventes réalisées sur chaque plateforme. Le cas échéant, des produits constatés d'avance sont comptabilisés pour différer la reconnaissance en chiffre d'affaires des sommes facturées aux consociers et plateformes au titre de ventes dont le contenu n'a pas encore été mis à disposition des clients à la date de clôture.

Le chiffre d'affaires est également un indicateur clé de performance du groupe.

C'est pour ces raisons que nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires Edition de jeux vidéo comme un point clé de notre audit.

### **Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés**

Nous avons apprécié la conformité des principes de reconnaissance du chiffre d'affaires appliqués par Nacon à la norme IFRS 15 en vigueur.

Nous avons notamment apprécié si Nacon avait satisfait entièrement ses obligations de performance lors de la livraison des masters des jeux aux consociers et plateformes et si les contrats ne comportaient pas d'obligations distinctes (nouveaux contenus, mises à jour gratuites, contenu téléchargeable premium et autres « add-ons » qui prolongent la durée de vie du jeu) qui seraient satisfaites ultérieurement.

Nous avons également apprécié le caractère raisonnable des estimations entrant dans la détermination du chiffre d'affaires :

- S'agissant des estimations de réductions de prix sur les ventes de boîtes de jeux, dont le montant tend à diminuer du fait de la digitalisation des ventes, nous avons apprécié la cohérence de la provision enregistrée au 31 mars 2020 en réduction du chiffre d'affaires. par rapport à l'utilisation des provisions passées et remises réellement consenties ;
- S'agissant des estimations de ventes digitales réalisées sur les plateformes utilisées pour la détermination des royautés reconnues en chiffre d'affaires mais restant à facturer au 31 mars 2020, nous avons obtenu des extractions des données des plateformes quand cela était possible ou bien avons apprécié la cohérence des estimations de la direction avec les réalisations passées.

Nous nous sommes par ailleurs assurés par échantillonnage de l'existence du chiffre d'affaires relatif aux ventes digitales au cours de l'exercice par obtention du contrat signé, de la preuve de la mise à disposition du contenu et de l'encaissement le cas échéant.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 25 mai 2020.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

**Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires*****Désignation des commissaires aux comptes***

KPMG S.A. a été nommé commissaire aux comptes de la société Nacon S.A. par les statuts lors de la création de la société le 12 juillet 2019.

Fiduciaire Métropole Audit a été nommé commissaire aux comptes de la société Nacon S.A. par l'Assemblée générale du 22 janvier 2020.

Au 31 mars 2020, les cabinets KPMG et Financière Métropole Audit étaient dans leur première année de mission de commissariat aux comptes.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.



## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Paris la Défense, le 18 juin 2020

Roubaix, le 18 juin 2020

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Fiduciaire Métropole Audit

**Stephanie  
Ortega**

Signature numérique  
de Stephanie Ortega  
Date : 2020.06.18  
18:52:31 +02'00'



Stéphanie Ortega  
Associée

François Delbecq  
Associé

# 1 COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2020 AVEC COMPARATIFS COMPTES COMBINES AU 31 MARS 2019

## 1.1 ETAT DE SITUATION FINANCIERE

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	mar. 2020	mar. 2019
Goodwill	1	29 072	23 454
Droit d'utilisation		3 512	
Autres immobilisations incorporelles	2	68 154	52 139
Immobilisations corporelles	3	1 006	950
Titres mis en équivalence	4	43	44
Autres actifs financiers	5	1 073	514
Actifs d'impôts différés	6	2 897	3 269
<b>Actifs non courants</b>		<b>105 758</b>	<b>80 370</b>
Stocks	7	27 417	20 449
Créances clients	8	39 529	32 970
Autres débiteurs	9	11 763	6 787
Actifs d'impôts exigibles		4 137	1 096
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	110 929	6 769
<b>Actifs courants</b>		<b>193 775</b>	<b>68 071</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>299 533</b>	<b>148 441</b>
Capital		84 909	
Primes		73 679	
Réserves consolidées		13 884	56 827
Résultat de la période		15 300	10 706
Ecart de conversion		111	10
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>187 883</b>	<b>67 544</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		(262)	
<b>Total des capitaux propres</b>	16	<b>187 621</b>	<b>67 544</b>
Provisions à long terme	14	659	542
Passifs financiers à long terme	12	50 312	32 236
Dettes sur loyers long terme		1 991	
Autres passifs non courants		0	
Passifs d'impôts différés	13	118	76
<b>Passifs non courants</b>		<b>53 081</b>	<b>32 855</b>
Provisions à court terme	14	530	530
Passifs financiers à court terme	12	17 828	12 717
Dettes sur loyers court terme		1 545	
Fournisseurs		19 570	18 598
Autres créditeurs	15	17 889	15 703
Passifs d'impôts exigibles		1 468	494
<b>Passifs courants</b>		<b>58 831</b>	<b>48 042</b>
<b>Total Passif et Capitaux Propres</b>		<b>299 533</b>	<b>148 441</b>

## 1.2 ETAT DU RESULTAT NET ET DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(en k€)	Notes	mar. 2020	mar. 2019
<b>Chiffre d'affaires</b>	17	<b>129 427</b>	<b>113 101</b>
Achats consommés	18	(50 377)	(50 691)
<b>Marge brute</b>		<b>79 050</b>	<b>62 410</b>
<i>Taux de marge brute en % du Chiffre d'affaires</i>		<i>61.1%</i>	<i>55.2%</i>
Autres produits opérationnels	19	705	546
Autres achats et charges externes	20	(19 272)	(18 319)
Impôts et Taxes		(702)	(899)
Charges de Personnel		(10 985)	(9 834)
Autres charges opérationnelles		(436)	(544)
Résultats sur cessions d'actifs non courants			
<b>EBITDA</b>		<b>48 361</b>	<b>33 359</b>
<i>Taux d'EBITDA en % du Chiffre d'affaires</i>		<i>37.4%</i>	<i>29.5%</i>
Amortissements des immobilisations		(25 741)	(20 817)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>22 620</b>	<b>12 542</b>
<i>Taux de ROC en % du Chiffre d'affaires</i>		<i>17.5%</i>	<i>11.1%</i>
Plans d'actions gratuites et stock-options	21	(2 038)	(1 321)
Autres éléments opérationnels non récurrents	22	0	2 243
Quote-part de résultat des sociétés MEE	23	(1)	(87)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>20 580</b>	<b>13 377</b>
<b>Résultat financier</b>	24	<b>(619)</b>	<b>(383)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>19 961</b>	<b>12 995</b>
Impôts sur les bénéfices	25	(4 705)	(2 289)
<b>Résultat net de la période</b>		<b>15 256</b>	<b>10 706</b>
Autres éléments du résultat global		101	12
<b>Résultat global de la période</b>		<b>15 357</b>	<b>10 718</b>
<b>Résultat net de la période</b>		<b>15 256</b>	<b>10 706</b>
Part revenant aux minoritaires		(44)	
<b>Résultat Net part du groupe</b>		<b>15 300</b>	<b>10 706</b>
<b>Résultat par action</b>			
<b>Résultat de base par action (en euro)</b>	27	0.22 €	
<i>Nombre moyen pondéré d'actions</i>		67 980 575	
<i>Résultat Net de la période - Part du Groupe</i>		15 256 100	
<b>Résultat dilué par action (en euro)</b>	27	0.22 €	
<i>Nombre moyen d'actions après dilution</i>		67 980 575	
<i>Résultat Net de la période - Part du Groupe</i>		15 256 100	

### Passage entre le résultat opérationnel courant et l'EBITDA :

(en k€)	mar. 2020	mar. 2019
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>22 620</b>	<b>12 542</b>
Amortissements des immobilisations	25 741	20 817
<b>EBITDA</b>	<b>48 361</b>	<b>33 359</b>
<i>Taux d'EBITDA en % du Chiffre d'affaires</i>	<i>37,4%</i>	<i>29,5%</i>

L'EBITDA n'est pas un indicateur prévu par les normes IFRS et n'a pas de définition standard. Se reporter à sa définition et au mode de calcul utilisé par le Groupe NACON au chapitre 2.3.1.

### 1.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Note	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves consolidées		Capitaux propres du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
					Réserves et report à nouveau	Ecart de conversion			
<b>Capitaux propres combinés au 31 mars 2018</b>					<b>43 562</b>	<b>(2)</b>	<b>43 560</b>	<b>0</b>	<b>43 560</b>
Résultat au 31 mars 2019					10 706		10 706		10 706
Autres éléments du résultat global						12	12		12
<b>Résultat global</b>					<b>10 706</b>	<b>12</b>	<b>10 718</b>	<b>0</b>	<b>10 718</b>
Paiement de l'acquisition Cyanide en titres de capital Bigben Interactive					9 373		9 373		9 373
Paiement de l'acquisition Eko en titres de capital Bigben Interactive					2 572		2 572		2 572
Plans actions gratuites BigBen Interactive					1 321		1 321		1 321
<b>Capitaux propres combinés au 31 mars 2019</b>					<b>67 533</b>	<b>10</b>	<b>67 544</b>	<b>0</b>	<b>67 544</b>
Résultat au 31 mars 2020					15 300		15 300	(44)	15 256
Autres éléments du résultat global						101	101		101
<b>Résultat global</b>					<b>15 300</b>	<b>101</b>	<b>15 401</b>	<b>(44)</b>	<b>15 357</b>
Apport partiel d'actifs Bigben Interactive *		65 097 988	65 098	516	(65 614)		0		0
Augmentation de capital		19 810 931	19 811	73 163	10 000		102 974		102 974
Plans actions gratuites BigBen Interactive					2 038		2 038		2 038
Contrat de liquidité					(75)		(75)		(75)
Participations ne donnant pas le contrôle							0	(218)	(218)
<b>Capitaux propres consolidés au 31 mars 2020</b>		<b>84 908 919</b>	<b>84 909</b>	<b>73 679</b>	<b>29 183</b>	<b>111</b>	<b>187 883</b>	<b>(262)</b>	<b>187 621</b>

\* Cet impact concerne l'apport partiel d'actifs représentant l'activité Gaming du groupe Bigben Interactive réalisé le 1er octobre 2019. L'effet de cet apport était déjà pris en compte dans les capitaux propres combinés à l'ouverture (à l'exception du résultat de la période allant du 1er avril au 30 septembre 2019), les comptes combinés résultant du détournement de ce même périmètre Gaming réalisé à partir des comptes consolidés historiques du groupe Bigben Interactive. Le résultat de cette activité Gaming du 1er avril 2019 au 30 septembre 2019 est intégré dans le résultat consolidé au 31 mars 2020.

## 1.4 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

en k€

	Notes	mar. 2020	mar. 2019	mars 2018
<b>Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>				
<b>Résultat de la période</b>		<b>15 300</b>	<b>10 706</b>	<b>2 169</b>
<i>Elimination des charges et produits sans effet sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>				
• Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		1	87	(57)
• Part revenant aux minoritaires		(44)		
• Dotations aux amortissements et pertes de valeur		25 741	20 817	10 864
• Variation des provisions		41	83	12
• Plus et moins-values de cessions			(6)	(2)
• Résultat net du financement		944	706	478
• Autres produits et charges sans incidence financière		2 038	(922)	632
• Charge d'impôt		4 704	2 289	128
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>48 725</b>	<b>33 759</b>	<b>14 224</b>
Stocks		(6 968)	(314)	(2 313)
Créances d'exploitation	8 - 9	(13 905)	(3 883)	(2 228)
Dettes d'exploitation	15	(2 194)	(8 072)	3 379
<b>Variation du BFR</b>		<b>(23 067)</b>	<b>(12 268)</b>	<b>(1 161)</b>
<b>Trésorerie liée aux activités opérationnelles</b>		<b>25 658</b>	<b>21 491</b>	<b>13 062</b>
Impôt sur le résultat payé		(3 046)	(1 643)	(998)
<b>TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>		<b>22 613</b>	<b>19 848</b>	<b>12 064</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Acquisition d'immobilisations incorporelles	2	(35 408)	(29 423)	(17 957)
Dont Amortissements des droits d'utilisation des locaux incorporés aux coûts de développement		622		
Acquisition d'immobilisations incorporelles nettes		(34 786)		
Acquisition d'immobilisations corporelles	3	(477)	(484)	(241)
Cession d'immobilisations corporelles & incorporelles		0	38	3
Acquisition d'actifs financiers	5	(549)	(10)	(430)
Cession d'immobilisations financières		3	87	2
Dividendes reçus		0		
Décassements relatifs aux acquisitions de filiales nets de la trésorerie nette acquise	1	(7 040)	(13 786)	
<b>TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(42 849)</b>	<b>(43 579)</b>	<b>(18 624)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Augmentation des capitaux propres		102 975		
Intérêts payés		(903)	(706)	(478)
Encaissements provenant d'emprunts		36 093	28 940	13 801
Remboursements d'emprunts ou dettes financières		(11 476)	(5 798)	(822)
Autre		(1)		
<b>TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>12</b>	<b>126 687</b>	<b>22 436</b>	<b>12 501</b>
<b>Incidence des variations de cours de devises</b>		<b>(18)</b>	<b>1</b>	
<b>Variation nette de trésorerie ou équivalent de trésorerie</b>		<b>106 432</b>	<b>(1 294)</b>	<b>5 941</b>
Trésorerie à l'ouverture		2 289	3 583	(2 358)
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>10</b>	<b>108 721</b>	<b>2 289</b>	<b>3 583</b>

### ⇒ Principe Comptable – Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation. La trésorerie et équivalents à l'ouverture et à la clôture mentionnée dans le tableau de flux comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement ainsi que les concours bancaires courants.



## 2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

---

### 2.1 BASE DE PREPARATION

#### 2.1.1 Préambule

Les comptes seront soumis à l'approbation de l'AG qui aura lieu le 30 juillet 2020 et pourront donc éventuellement être modifiés (IAS 10.17).

Les principaux éléments relatifs à la constitution du Groupe composé par Nacon et ses filiales sont décrits au sein de ce préambule

La société Nacon SAS, créée le 18 juillet 2019, est immatriculée sous le numéro 852 538 461 au RCS de Lille Métropole, pour une durée expirant le 17 juillet 2118.

Son objet social est le développement, l'édition, la commercialisation et la distribution de logiciels de jeux vidéo sous forme physique et numérique, ainsi que la conception, le développement, la fabrication et le négoce d'accessoires de jeux vidéo.

Bigben Interactive SA, la maison-mère de Nacon, a développé au fil des ans un Pôle Gaming en France et à l'international, notamment au travers des filiales qu'elle a constituées, et a également procédé à des acquisitions de studios de jeux vidéo, avec pour objectif de devenir l'un des acteurs significatifs mondiaux dans le secteur des jeux vidéo sur tous supports et des accessoires apparentés.

La filialisation de cette activité au sein de la société Nacon s'est inscrite, du point de vue juridique et économique, dans une opération de structuration interne du groupe Bigben Interactive qui avait pour objectif d'optimiser l'organisation opérationnelle et stratégique des activités dédiées au Pôle Gaming.

L'apport partiel d'actif a été réalisé à l'issue d'un détournement des activités Gaming de Bigben Interactive SA, de Bigben Interactive Espana et de Bigben Interactive (HK) Ltd, l'ensemble des actifs des autres filiales essentiellement concentrés sur l'activité Gaming ayant été apportés intégralement à Nacon SAS. En revanche, en Espagne et à Hong Kong où les filiales de Bigben Interactive SA avaient une part importante de leur activité dédiée aux autres pôles du groupe (Mobile et Audio), il a été procédé à une scission de ces filiales. Les actifs liés à l'activité Gaming ont été apportés en conséquence à des nouvelles sociétés créées à cet effet, Nacon Gaming Espana et Nacon (HK) Ltd, préalablement à l'apport partiel d'actif effectué le 31 octobre 2019 avec effet rétroactif au 1er octobre 2019 par Bigben Interactive SA en faveur de Nacon SAS.

A la suite de l'apport partiel d'actif, Nacon détient, directement ou indirectement, les titres des sociétés Nacon (HK) Ltd, Nacon Gaming Espana, Bigben Interactive Belgium SA, Bigben Interactive Nederland BV, Bigben Interactive GmbH (Allemagne), Bigben Interactive Italia Sprl, Games.fr SAS, Cyanide SAS, Amusement Cyanide Inc., Eko Software SAS, Kylotonn SAS, Spiders SAS, Lunar Great Wall Studios S.r.l. (RaceWard) et de la joint-venture Bigben Interactive USA Inc.

Cette réorganisation a permis de conférer une identité propre au Pôle Gaming, en le dotant de moyens propres et adaptés pour accroître son développement notamment en matière de financement. Pour accompagner la croissance future et poursuivre la politique sélective d'acquisitions de studios de jeux, Nacon a levé des fonds par voie d'offre au public et a procédé à son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Le groupe Bigben Interactive a conservé le contrôle de Nacon à l'issue de son introduction en bourse.

Dans le cadre du projet d'introduction en bourse, des comptes combinés ont été établis pour les besoins de la présentation de l'information historique au titre des trois périodes de 12 mois closes respectivement le 31/03/2017, 31/03/2018 et 31/03/2019 (se référer au Document d'enregistrement de l'introduction en bourse de NACON). Ces comptes combinés ont été établis comme si les opérations d'apports avaient été réalisées au 1er avril 2016, à l'exception de ceux relatifs à des filiales ou entreprises associées acquises après le 1er avril 2016, consolidées ou mises en équivalence dans les comptes combinés à compter de la date à laquelle le groupe Bigben Interactive SA en a obtenu le contrôle ou l'influence notable.

La filialisation des activités Gaming en France, Hong-Kong et Espagne et la constitution juridique du Groupe Nacon au 1er octobre 2019 au travers de l'apport partiel d'actifs des activités Gaming de Bigben Interactive SA à Nacon SAS s'analyse comme une opération de restructuration interne comptabilisée en valeur comptable. Dans ce contexte, et en l'absence de précision dans les IFRS pour de telles opérations de regroupement d'entreprises sous contrôle commun, Nacon établit ses premiers comptes consolidés pour l'exercice clos le 31/03/2020 dans la continuation des comptes combinés déjà établis comme si les opérations d'apports avaient été réalisées à l'ouverture de l'exercice comparatif, au 1er avril 2018.



## 2.1.2 Périmètre de consolidation

### ♦ Liste des sociétés consolidées

**Au 31 mars 2020 :**

Société	Pays	Détention	Méthode de consolidation
NACON SA	France	Société mère	
BIGBEN BELGIUM SA	Belgique	100,00%	Intégration globale
BIGBEN NEDERLAND BV.	Pays-Bas	100,00%	Intégration globale
NACON HK Ltd.	Hong-Kong	100,00%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE GmbH	Allemagne	100,00%	Intégration globale
NACON GAMING ESPANA SL	Espagne	100,00%	Intégration globale
BIGBEN ITALIA SRL	Italie	100,00%	Intégration globale
GAMES.FR SAS	France	100,00%	Intégration globale
KYLOTONN SAS	France	100,00%	Intégration globale
CYANIDE SAS	France	100,00%	Intégration globale
CYANIDE AMUSEMENT Inc.	Canada	100,00%	Intégration globale
EKO SOFTWARE SAS	France	100,00%	Intégration globale
SPIDERS SAS	France	100,00%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE USA Inc.*	Etats-Unis	50,00%	Mise en équivalence
LUNAR GREAT WALL STUDIOS S.r.l.	Italie	43,15%	Intégration globale
NACON GAMING INC	Etats-Unis	100,00%	Intégration globale
NACON PTY Ltd	Australie	100,00%	Intégration globale

\*La filiale BIGBEN INTERACTIVE USA Inc n'a plus d'activité et sera prochainement dissoute

**Au 31 mars 2019 :**

Société	Pays	Détention	Méthode de consolidation
NACON SAS	France	Société mère	
BIGBEN BELGIUM SA	Belgique	100.00%	Intégration globale
BIGBEN NEDERLAND BV.	Pays-Bas	100.00%	Intégration globale
NACON HK Ltd.	Hong-Kong	100.00%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE GmbH	Allemagne	100.00%	Intégration globale
NACON GAMING ESPANA SL.	Espagne	100.00%	Intégration globale
BIGBEN ITALIA SRL	Italie	100.00%	Intégration globale
GAMES.FR SAS	France	100.00%	Intégration globale
KYLOTONN SAS	France	100.00%	Intégration globale
CYANIDE SAS	France	100.00%	Intégration globale
CYANIDE AMUSEMENT Inc.	Canada	100.00%	Intégration globale
EKO SOFTWARE SAS	France	100.00%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE USA inc.	Etats-Unis	50.00%	Mise en équivalence

### ♦ Variation de périmètre

Cf. note 2.2.2

Spiders SAS est entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe NACON depuis le 3 septembre 2019, date de son acquisition.

Le groupe Nacon a pris le contrôle de la société italienne LunarGreat Wall Studios S.r.l le 29 juillet 2019.

NACON Gaming Inc. est entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe NACON depuis le 11 février 2020, date de sa création.

NACON Pty Ltd est entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe NACON depuis le 17 mars 2020, date de sa création.

## 2.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2019/2020

### 2.2.1 Développement commercial

En 2019/2020, le chiffre d'affaires annuel consolidé atteint 129,4 M€, en forte hausse de 14,4 % par rapport à 2018/19 grâce notamment à la dynamique de l'Édition de jeux vidéo.

- **Jeux vidéo :**

Hausse des ventes de l'Édition tirées essentiellement par l'essor des ventes digitales qui augmentent de 140,7% par rapport à l'exercice passé et qui représentent 70,5% du poids total des Jeux en 2019/20 (contre 40,5% en 2018/19).

- **Accessoires Gaming :**

Une baisse des ventes des Accessoires, du fait de l'absence de sortie majeure de nouveaux accessoires dans l'exercice hormis la manette *REVOLUTION Pro Controller 3* pour *PS4™*.

### 2.2.2 Evolution du périmètre

- **Prise de participation dans le capital de Lunar Great Wall Studios S.r.l.**

NACON a pris le 29 juillet 2019 une participation de 43,15% dans le capital du studio de développement italien Lunar Great Wall Studios S.r.l. plus connu sous le nom commercial RaceWard. La contrepartie s'est effectuée en numéraire. Le Groupe Bigben dispose d'une option exerçable à tout moment d'ici le 31 décembre 2021 pour acquérir 10% supplémentaire du capital de Lunar Great Wall Studios S.r.l. lui permettant d'augmenter sa part d'intérêts dans Lunar GreatWall Studios S.r.l à 53,15%.

Basé à Milan, le studio en pleine expansion prévoit de développer son équipe pour atteindre rapidement un effectif de trente collaborateurs : vétérans de l'industrie vidéo-ludique, ils sont tous passionnés de simulation de jeux de racing et plus particulièrement de motos.

La prise de participation dans ce studio permettra au Groupe NACON de renforcer son expertise sur le segment Racing qui est un des piliers majeurs de son portefeuille Jeux vidéo en développant des synergies avec ses autres studios.

L'approche IFRS 10 repose sur une logique de « capacité à exercer un contrôle ». Au regard de l'absence d'existence d'obstacles à l'exercice du contrôle et des intérêts commerciaux éventuels respectifs des parties en présence, il en a été conclu que le Groupe Nacon exerçait depuis le 29 juillet 2019 le contrôle sur la Société Lunar Great Wall Studios S.r.l. et que cette Société devait être consolidée.

Conformément aux règles de la norme IFRS 3, un goodwill provisoire de 0,3 M€ a ainsi été comptabilisé dans le bilan au 31 mars 2020.

	<i>En milliers d'euros</i>
Immobilisations incorporelles	0
Immobilisations corporelles	56
Créances	66
IDA	457
Charges constatées d'avance	0
Disponibilités et divers	0
Provisions pour risques	-11
Dettes	-950
<b>Total des actifs nets identifiables acquis</b>	<b>-383</b>
<b>Part des actifs nets identifiables acquis</b>	<b>-165</b>
Goodwill	345
Juste valeur de la contrepartie transférée	180

- **Acquisition de l'intégralité du capital de Spiders SAS**

NACON a acquis le 3 septembre 2019 en numéraire l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Spiders SAS. Deux compléments de prix relatifs à deux projets de développement en cours de la société Spiders pourront être versés entre 2022 et 2024. Ceux-ci sont plafonnés et conditionnés à l'atteinte d'un

niveau de qualité et d'un nombre d'exemplaires des futurs jeux vendu.

Créé en 2008 par d'anciens développeurs de Monte Cristo™ ayant travaillé ensemble sur le jeu *Silverfall*™, Spiders s'est spécialisé depuis plusieurs années sur le segment des jeux d'action et des jeux de rôles et dispose d'une grande expertise sur les consoles de salon. Le studio a ainsi développé 6 jeux multiplateformes parmi lesquels les emblématiques *Mars : War Logs*™ dont l'action se situe sur la planète Mars, *Bound by Flame*™ un RPG<sup>(1)</sup> médiéval-fantastique qui a connu un grand succès commercial et *The Technomancer*™, un RPG<sup>(1)</sup> cyberpunk. Le nouveau jeu *Greedfall*™, très attendu par la communauté des joueurs, est sorti en septembre 2019 avec une identité visuelle unique, inspirée par l'art Baroque de l'Europe du 17ème siècle.

Installé à Paris, le studio compte aujourd'hui une trentaine de collaborateurs, et utilise son propre moteur de développement, le *Silk Engine*. Celui-ci intègre toutes les fonctionnalités des technologies de dernière génération et permet de créer des jeux pour toutes les plateformes, PC et consoles.

Cette opération permet au Groupe NACON d'acquérir un remarquable savoir-faire, accumulé au fil de nombreuses productions par des développeurs confirmés et reconnus pour la grande qualité de leurs jeux.

Spiders SAS est consolidé depuis septembre 2019 dans les comptes du Groupe

Les compléments de prix sont inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 2,4 M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition est basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix et tiennent compte principalement des statistiques de ventes historiques de Spiders connues en date d'acquisition et de la note Metacritic obtenue pour son dernier jeu *Greedfall* sorti en septembre 2019 en prenant l'hypothèse que les prochains jeux développés connaîtront a minima le même succès.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier sera évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat jusqu'à son dénouement au plus tard en 2024.

#### *Impact de l'acquisition de Spiders SAS*

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de regroupement d'entreprises. La valorisation des actifs et passifs acquis de Spiders SAS se détaille comme suit :

	<i>En milliers d'euros</i>
Immobilisations incorporelles	4 622
Immobilisations corporelles	29
Immobilisations financières	13
Impôts différés actifs	781
Créances	524
Disponibilités et divers	204
Charges constatées d'avance	10
Provisions pour risques	-59
Dettes financières	-131
Dettes diverses	-424
Juste valeur des obligations de performance restant à rendre	-4 440
<b>Total des actifs nets identifiables acquis</b>	<b>1 127</b>
Goodwil	5 273
Juste valeur de la contrepartie transférée	6 400

#### o Immatriculation de NACON Gaming Inc.

Faisant suite à l'accord conclu avec « Poly » (Plantronics Inc.) au dernier trimestre 2019/20 portant sur le rachat de ses casques gaming et de la marque premium RIG™ (cf section 2.2.6), Nacon a créé la société NACON Gaming Inc

le 11 février 2020. Immatriculée selon les Lois de l'Etat du Delaware où se situe son siège social, elle dispose d'un établissement commercial à Seattle (Etat de Washington) et d'un établissement logistique à Santa Cruz (Californie). Cette société soutient les activités commerciales du Groupe aux Etats-Unis, dans le secteur des jeux vidéo et des accessoires. Elle a vocation à développer les ventes des casques RIG™ ainsi que des autres produits du Groupe NACON sur ce territoire.

- o **Immatriculation de NACON Pty Ltd.**

Faisant suite à l'accord conclu avec « Poly » (Plantronics Inc.) au dernier trimestre 2019/20 portant sur le rachat de ses casques gaming et de la marque premium RIG™ (cf section 2.2.6), Nacon a créé la société NACON Pty Ltd le 17 mars 2020. Cette société soutient les activités commerciales du Groupe en Australie, dans le secteur des accessoires de jeux vidéo et a vocation à développer les ventes des casques RIG™ ainsi que des autres produits du Groupe NACON sur ce territoire.

### 2.2.3 Apport partiel d'actifs du Pôle Gaming de Bigben Interactive SA à Nacon SAS

#### *Aspects juridiques*

La société Nacon (la « **Société** ») a été immatriculée le 18 juillet 2019 sous forme de société par actions simplifiée, avec un capital social de 10.000 Euros.

Le Conseil d'Administration de Bigben Interactive SA, réuni le 4 septembre 2019, a approuvé le principe d'un regroupement des actifs et passifs constitutifs de son Pôle Gaming, par le biais d'un apport partiel d'actifs (l'« **Apport** ») au sein de la société Nacon SAS filiale à 100% de Bigben Interactive SA.

Les actionnaires de la société Bigben Interactive, réunis en assemblée générale extraordinaire le 31 octobre 2019, ont approuvé la réalisation définitive de l'opération d'apport partiel d'actif. L'associé unique de la Société a également approuvé l'Apport le 31 octobre 2019, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2019 conformément aux dispositions de l'article L.236-4 du Code de commerce.

L'actif net apporté a été estimé à cette date à 65.087.988 Euros. Par décisions de l'associé unique de la Société en date du 31 octobre 2019, le capital social de Nacon a été augmenté d'un montant de 65.087.988 Euros pour être porté de 10.000 Euros à 65.097.988 Euros par l'émission de 65.087.988 d'une valeur nominale d'un (1) Euro chacune au profit de la société Bigben Interactive, en rémunération de l'opération d'apport partiel d'actif réalisé par la société Bigben Interactive (société apporteuse) au profit de la Société (société bénéficiaire).

L'arrêté comptable définitif ayant été établi postérieurement lors de l'approbation des comptes semestriels du 25 novembre 2019, l'actif net apporté réel tel qu'il ressort des comptes sociaux de chacune des sociétés, s'est établi à 65.603.700 Euros. En conséquence et conformément aux dispositions du Traité d'Apport, le complément constaté du montant de 515.712 Euros a été compensé, par la société Nacon, par l'inscription de ce montant en prime d'apport dans les capitaux propres de la société Nacon.

#### *Aspects opérationnels*

Cette opération, qui a pris la forme d'un apport partiel d'actif tel que décrit ci-dessus englobait notamment les studios de jeux acquis durant les deux années précédentes, les filiales de distribution dédiées et les contrats liés aux activités, ainsi que tous les brevets et toutes les propriétés intellectuelles du Pôle Gaming.

En conséquence de l'Apport, Nacon détient, directement ou indirectement, les titres des sociétés Nacon (HK) Ltd, Nacon Gaming Espana, Bigben Interactive Belgium SA, Bigben Interactive Nederland BV, Bigben Interactive GmbH (Allemagne), Bigben Interactive Italia Sprl, Games.fr SAS, Cyanide SAS, Amusement Cyanide Inc., Eko Software SAS, Kylotonn SAS, Spiders SAS, Lunar Great Wall Studios S.r.l. (RaceWard) et de la joint-venture BBI USA Inc.

La Société est dirigée depuis le 31 octobre 2019 par Monsieur Alain Falc en tant que Président, puis en qualité de Président-Directeur général suite à la transformation de la Société en société anonyme le 22 janvier 2020.

Cet Apport permet de clarifier l'organisation du Groupe Bigben en distinguant juridiquement les trois Pôles à savoir le Gaming d'une part, le Mobile et l'Audio d'autre part, regroupés en deux secteurs d'activité opérationnels distincts : le secteur « Bigben - Audio / Telco » et le secteur « Nacon - Gaming ».

La création de Nacon a donné au Pôle Gaming sa nécessaire indépendance, en optimisant son organisation opérationnelle et stratégique.

#### *Aspects comptables*

En l'absence de précision dans les IFRS pour de telles opérations de regroupement d'entreprises sous contrôle

commun, Nacon a comptabilisé les apports à leurs valeurs comptables telles qu'elles figuraient dans les comptes consolidés de Bigben Interactive SA. Pour plus de précision, se reporter à la note 2.1.1, Préambule.

#### 2.2.4 Introduction en bourse de Nacon SA

En dotant son Pôle Gaming d'une identité propre, Bigben Interactive lui a donné des moyens adaptés pour accroître son développement notamment en matière de financement.

Pour accompagner la croissance future de sa filiale et lui permettre de poursuivre son éventuelle politique sélective d'acquisitions de studios de jeux, Bigben Interactive SA a étudié diverses options d'augmentation et a jugé qu'une introduction en bourse de sa filiale Nacon constituait la meilleure option pour assurer le financement de son activité Gaming.

Le calendrier de l'introduction en bourse de la Société a été le suivant :

- ♦ 22 janvier 2020 : transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration et nomination des principaux organes d'administration de la Société.
- ♦ 29 janvier 2020 : approbation du document d'enregistrement de la Société par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») sous le numéro I. 20 – 003.
- ♦ 19 février 2020 : approbation du Prospectus par l'AMF sous le numéro 20-047.
- ♦ 20 février 2020 : diffusion du communiqué de presse annonçant l'ouverture des périodes d'offre à prix ouvert (l'« OPO ») et de Placement Global (le « PG ») (ensemble l'« Offre »), la mise à disposition du Prospectus et publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'Offre.
- ♦ 27-28 février 2020 : Clôture de l'OPO et du PG, fixation du prix de l'Offre, signature du contrat de placement et publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre.
- ♦ 03 mars 2020 : règlement-livraison de l'OPO et du PG.
- ♦ 04 mars 2020 : premier jour de négociation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sur une ligne de cotation intitulée « NACON » et début de la période de stabilisation.
- ♦ 26 mars 2020 : fin de la période de stabilisation.

En date du 4 mars 2020, suite au succès rencontré par l'Offre au public avec un prix d'action fixé à 5,50€ sursouscrite quatre fois (OPO souscrite à hauteur de 7,7 M€ avec exercice intégral de la clause d'extension, et souscription intégrale du PG), le Conseil d'administration de la Société a constaté la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et a voté une augmentation de capital de 18.181.819€ par émission de 18.181.819 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1€) chacune, assortie d'une prime d'émission totale de 81.818.185,50 euros (soit une prime d'émission de 4,50 euros par action ordinaire). En conséquence, le capital social s'est établi à cette date à la somme de 83.279.807 euros, divisé en 83.279.807 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1€) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

A l'issue de cette opération, la capitalisation boursière de la Société s'élevait à environ 458 M€ sur la base du cours d'introduction à 5,50 €. Le flottant représentent alors 19,65% du capital de la Société et Bigben Interactive SA détient à cette date 78,17% du capital.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, et afin d'assurer la stabilisation du cours de l'action de la Société dans le cadre de son introduction en bourse, le Conseil d'administration de la Société a consenti, le 28 février 2020, à Louis Capital Markets en qualité d'agent stabilisateur, une option de surallocation permettant la souscription, au prix de l'offre soit à 5,50€, d'un nombre maximum de 1.818.181 actions nouvelles supplémentaires. Cette option de surallocation pouvait être exercée jusqu'au 27 mars 2020.

Le cours de l'action s'étant maintenu à un niveau stable, l'agent stabilisateur a notifié à la Société, le 26 mars 2020, l'arrêt des opérations de stabilisation, étant précisé que les actions de la Société offertes dans le cadre de l'opération de surallocation ont été souscrites à hauteur de 9M€. Suite à l'exercice partiel de l'option de surallocation, le Conseil d'administration de la Société a décidé une augmentation de capital d'un montant de 1.629.112 euros, par l'émission de 1.629.112 actions nouvelles supplémentaires, au prix de 5,50 € chacune, soit 1 euro de valeur nominale et 4,50 € de prime d'émission représentant une souscription d'un montant total supplémentaire, prime d'émission incluse, de 8.960.116 euros.

En conséquence, le nombre total d'actions de la Société émises dans le cadre de son introduction en bourse s'élève à 19.810.931 actions nouvelles, soit 23,33 % du capital de la société et portait ainsi la taille de l'émission à 109 M€. Le capital social de la Société est désormais composé de 84.908.919 actions.

Bigben Interactive SA détient donc 76,67% du capital de la Société depuis le 26 mars 2020 et conserve le contrôle de NACON SA à l'issue de cette opération.



## 2.2.5 Actionnariat

### ♦ **Augmentation de capital de Bigben Interactive suite à l'acquisition définitive d'Actions Gratuites attribuées en 2018**

166.995 Actions Gratuites avaient été attribuées par le Conseil d'administration de Bigben Interactive SA du 3 septembre 2018 aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités ayant rejoint le Groupe Nacon. L'acquisition définitive au bout d'un an était liée à une condition de présence continue et à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. L'ensemble des entités du Groupe Nacon ayant rempli pleinement ou partiellement leur condition de performance, la quantité de 150.616 Actions Gratuites 2018 a été définitivement acquise par les bénéficiaires du Groupe Nacon.

Le Groupe Bigben a en conséquence procédé le 4 septembre 2019 à l'émission de 150.616 actions nouvelles Bigben par incorporation de réserves.

Le Conseil d'administration de Bigben Interactive SA du 26 novembre 2018 avait attribué 19.799 Actions Gratuites à certains managers clés de studios nouvellement acquis. L'acquisition définitive au bout d'un an était liée à une condition de présence continue. L'attribution définitive des actions gratuites aux salariés concernés a eu lieu le 26 novembre 2019 sous condition de présence des salariés.

Le Groupe Bigben a en conséquence procédé le 27 novembre 2019 à l'émission de 19.799 actions nouvelles Bigben par incorporation de réserves.

La charge IFRS 2 résiduelle comptabilisée sur l'exercice 2019/2020 du Groupe Nacon s'élève à 0,8 M€ avec pour contrepartie la rubrique « Plan d'actions gratuites Bigben Interactive » des capitaux propres du groupe Nacon.

### ♦ **Attribution d'Actions Gratuites Bigben Interactive 2019**

Le Conseil d'administration de Bigben Interactive SA du 4 septembre 2019 a attribué 221.822 Actions Gratuites aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe NACON. L'acquisition définitive au bout d'un an est à nouveau liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant.

La charge IFRS 2 comptabilisée au titre de l'exercice 2019/2020 du Groupe Nacon s'élève à 1,3 M€ avec pour contrepartie la rubrique « Plan d'actions gratuites Bigben Interactive » des capitaux propres du groupe Nacon.

### ♦ **Introduction en bourse de NACON SAS**

Cf section 2.2.4

## 2.2.6 Autres évènements

### ♦ **Acquisition des casques Gaming et de la marque premium RIG™ de Plantronics Inc. (« Poly »)**

NACON a annoncé le 5 février 2020 la conclusion d'un accord avec Plantronics Inc. (« Poly ») portant sur le rachat de ses casques gaming et de la marque premium RIG™. La réalisation de cette opération d'acquisition d'actifs est intervenue le 20 mars 2020 après levée de conditions préalables usuelles. La société a procédé à l'analyse de cette acquisition au regard de la norme IFRS 3. Cette acquisition ne peut être considérée comme l'acquisition d'une activité. En conséquence, la société analyse cette acquisition comme une acquisition d'actifs isolés.

NACON entend pérenniser et développer l'activité autour des casques RIG™, notamment sur le marché américain où la marque et les ventes de ces produits spécifiques sont particulièrement bien implantées. Cette opération devrait permettre à NACON de s'installer sur le plus important marché au monde pour ce type d'activités et de pouvoir opérer efficacement la commercialisation de l'ensemble de ses produits dédiés au Gaming.

Au-delà d'une extension à l'international sur le marché américain, cette opération devrait permettre à NACON de renforcer et d'étoffer significativement son offre Accessoires, grâce à des produits RIG™ très complémentaires et d'une qualité reconnue par les gamers, mais également d'asseoir et de renforcer le positionnement premium de sa marque Nacon®.



#### ♦ Crise sanitaire du Covid-19 (Coronavirus)

Le Groupe NACON a été impacté par cette crise sanitaire mondiale :

- Perturbation de ses sources d'approvisionnement asiatiques dès début janvier 2020
- Fermeture des magasins liée aux mesures de confinement imposées par les principaux pays européens dès mars 2020
- Mesure de protection des salariés et tiers (télétravail, etc.)

Sur le plan opérationnel, les services support et les équipes de développement ont été mises en télétravail dès mi-mars 2020. Le recours au chômage partiel a été limité à quelques collaborateurs dont l'activité était restreinte ou rendue impossible en télétravail.

Toutefois, l'impact financier de cette crise a été positif en termes de résultat au 31 mars 2020 : négatif sur les ventes d'Accessoires mais positif sur les ventes digitales des jeux qui ont fortement augmenté durant la période de confinement.

#### ♦ Evolution de l'endettement

Au cours de l'exercice 2019/20, la société NACON SA a contracté pour 35 M€ de nouveaux emprunts moyen terme et a remboursé conformément à ses plans d'amortissements bancaires ses échéances de moyen termes et de crédit baux. A noter que la totalité des emprunts moyen-termes liés aux acquisitions des studios et développement de l'activité Gaming et contractés avant le 1er octobre 2019 a été transférée à sa filiale NACON SA lors de l'apport partiel d'actifs susmentionné.

Néanmoins, la Société ayant levé 103 M€ de fonds suite à son introduction en bourse (après déduction des frais d'introduction), sa trésorerie nette est positive au 31 mars 2020.

#### 2.2.7 Evènements post clôture du 31 mars 2020

#### ♦ Poursuite de la crise sanitaire du Covid-19 (Coronavirus)

Nacon constate que la crise du Covid-19 n'a plus d'impact en mai 2020 sur les ventes d'accessoires et continue de booster les ventes digitales de jeux.

La société écoule ses stocks de façon satisfaisante et a même été en rupture ponctuellement sur certaines lignes de produits.

Les créances clients du 31 mars 2020 sont collectées conformément aux délais de règlement prévus.

Le Groupe NACON ne prévoit pas de répercussions négatives de cette crise sanitaire sur ses ventes et sur sa rentabilité de l'exercice 2020/21 étant donné la dynamique du secteur des Jeux Vidéo.

## 2.3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### 2.3.1 Déclaration de conformité

Comme indiqué en 2.1.2, les comptes consolidés de Nacon et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables à l'exercice clos au 31 mars 2020 avec, en comparatif, l'exercice clos au 31 mars 2019 issu des comptes combinés et établi selon le même référentiel. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_en.htm)

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations, entrés en vigueur et applicables aux exercices couverts par les comptes consolidés, sont détaillées ci-dessous.

• **Normes et interprétations nouvellement applicables à l'exercice clos le 31 mars 2020**

Nouveaux textes IFRS	Date application UE (exercice ouvert à compter du)	Principales incidences
IFRS 16 « Contrats de location »	01/01/2019	Cette norme conduit à une représentation plus fidèle des actifs et passifs des sociétés en abandonnant côté preneur la distinction entre contrat de location simple et contrat de location financement. Elle donne une nouvelle définition du contrat de location. IFRS 16 introduit pour le preneur un modèle unique de comptabilisation au bilan des contrats de location. Le preneur comptabilise un actif « droit d'utilisation » qui représente son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et un passif de loyers au titre de son obligation à payer le loyer. Les incidences de la mise en application de cette norme sont présentées ci-dessous.
IFRIC23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux »	01/01/2019	Cette interprétation clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, d'un passif en cas d'incertitude fiscale (s'il n'est pas probable que l'administration fiscale accepte la position fiscale). Les incidences de la mise en application de cette norme sont présentées ci-dessous.
« Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative » (modifications d'IFRS 9)	01/01/2019	

- Autres normes :

L'application des autres normes n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe.

- Concernant IFRIC 23 :

La société a mené une analyse de ses risques fiscaux existants et considère qu'aucune incertitude n'existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat nécessitant une autre comptabilisation et évaluation que celle présentée dans les comptes combinés semestriels.

- Première application d'IFRS 16 :

La norme IFRS 16 - Contrats de location a été appliquée par le Groupe au 1er avril 2019. Cette norme introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location pour les locataires et vient en remplacement de la norme IAS 17 – Contrats de Location et des interprétations IFRIC 4 – Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 – Avantages dans les contrats de location simple et SIC 27 – Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location. En tant que locataire, le Groupe désormais :

- reconnaît un « droit d'utilisation relatifs aux contrats de location » à l'actif de la situation financière consolidée représentant son droit à utiliser l'actif sous-jacent et une dette de loyers représentative de son obligation de paiement des loyers futurs,
- comptabilise un amortissement du droit d'utilisation relatif aux contrats de location et un intérêt financier sur la dette de loyers associée en remplacement des charges de loyers opérationnelles précédemment encourues.

Le Groupe a choisi d'adopter la méthode rétrospective simplifiée. Ainsi, le Groupe a comptabilisé au 1<sup>er</sup> avril 2019 un droit d'utilisation relatif aux contrats de location et une dette de loyers associée de même valeur représentant la somme actualisée des loyers futurs à décaisser qui tient compte de la durée exécutoire ainsi que d'éventuelles options de renouvellement ou résiliation, sans retraiter les périodes comparatives.

Les taux d'actualisation appliqués à la date de transition sont basés sur le taux d'emprunt marginal du Groupe estimé par devise à partir d'éléments de marché disponibles à cette date. Ces taux d'actualisation ont été déterminés en tenant compte des durées de vie résiduelles moyennes des contrats à compter de la date de première application, soit le 1er avril 2019. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré au 1er avril 2019 pour l'ensemble des dettes de loyers s'élève à 1%.

Le Groupe a également choisi d'utiliser les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme sur les contrats ayant une durée inférieure ou égale à douze mois et/ou les contrats de location de biens ayant une valeur à neuf

individuelle inférieure à 5 000 USD.

Par ailleurs, le Groupe a choisi, pour certaines catégories d'actifs sous-jacents (notamment, la flotte automobile), de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives et de comptabiliser l'ensemble comme une seule composante de nature locative.

Au 1er avril 2019, les durées retenues pour le calcul de la dette de loyers ont été basées sur les dates d'échéance des contrats (la fin de la période triennale pour les baux 3-6-9 français) sauf pour les cas où la date de fin de bail est inférieure à un an : dans ce cas il a été considéré que le bail serait renouvelé en tenant compte de la situation économique (aucune intention de résilier les contrats concernés) et il a été ainsi retenu comme date d'échéance pour le calcul de la dette de loyers la date de fin de contrat après le premier renouvellement.

Les contrats de locations des bureaux de chaque entité représentent la majeure partie du montant total des contrats traités sous IFRS16.

Le taux d'actualisation retenu est de 1%, ce taux a été établi d'après les conditions financières obtenues lors des dernières souscriptions d'emprunts bancaires moyen terme.

Ainsi, les impacts de la première application d'IFRS 16 au 31 mars 2020 sont pour le Groupe Nacon :

Dans l'Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global (« Compte de résultat »)

- un impact de -40k€ sur le résultat opérationnel courant et de -24k€ sur le résultat net.

Sur l'EBITDA : un impact de + 1,6 M€

Dans l'Etat de situation financière (« Bilan »)

- la comptabilisation des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location et des dettes de loyers correspondantes,
- le reclassement des franchises de loyer en diminution de la valeur des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location,
- le reclassement des loyers payés d'avance en augmentation de la valeur des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location.

Le rapprochement des engagements hors bilan au 1<sup>er</sup> avril 2019 aux dettes de loyers à la date de transition se décompose de la manière suivante :

	K€
<b>Engagements donnés au titre des contrats de location simple au 31 mars 2019</b>	<b>4 231</b>
Effets liés à des contrats court terme non reconnus dans les obligations locatives au 1er avril 2019	
<b>Obligations locatives avant actualisation</b>	<b>4 231</b>
Effet d'actualisation	(58)
<b>Obligations locatives au 1er avril 2019 après première application d'IFRS 16</b>	<b>4 289</b>

## Impact de la première application d'IFRS 16 sur le Bilan

<i>en milliers d'euros</i>	au 31 mars 2019	Application de l'IFRS 16	au 31 mars 2019
Goodwill	23 454		23 454
Droit d'utilisation		4 289	4 289
Autres immobilisations incorporelles	52 139		52 139
Immobilisations corporelles	950		950
Titres mis en équivalence	44		44
Autres actifs financiers	514		514
Actifs d'impôts différés	3 269		3 269
<b>Actifs non courants</b>	<b>80 370</b>	<b>4 289</b>	<b>84 659</b>
Stocks	20 449		20 449
Créances clients	32 970		32 970
Autres débiteurs	6 787		6 787
Actifs d'impôts exigibles	1 096		1 096
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 769		6 769
<b>Actifs courants</b>	<b>68 071</b>	<b>0</b>	<b>68 071</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>148 441</b>	<b>4 289</b>	<b>152 730</b>
Capital			0
Réserves consolidées	56 827		56 827
Résultat de la période	10 706		10 706
Ecart de conversion	10		10
Provisions à long terme	542		542
Passifs financiers à long terme	32 236		32 236
Dettes sur loyers long terme		2 393	2 393
Passifs d'impôts différés	76		76
<b>Passifs non courants</b>	<b>32 855</b>	<b>2 393</b>	<b>35 248</b>
Provisions à court terme	530		530
Passifs financiers à court terme	12 717		12 717
Dettes sur loyers court terme		1 896	1 896
Fournisseurs	18 598		18 598
Autres créditeurs	15 703		15 703
Passifs d'impôts exigibles	494		494
<b>Passifs courants</b>	<b>48 042</b>	<b>1 896</b>	<b>49 938</b>
<b>Total Passifs et Capitaux Propres</b>	<b>148 441</b>	<b>4 289</b>	<b>152 730</b>

- Nouveaux textes applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2020

Nouveaux textes IFRS	Date application UE (exercice ouvert à compter du)
Modifications d'IAS1 et IAS 8 – Définition de l'importance relative	01/01/2020
Modification des références au cadre conceptuel dans les normes	01/01/2020
Définition d'une entreprise (amendement IFRS3)	01/01/2020

Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée des autres normes et amendements applicables par anticipation qui seront d'application obligatoire pour les exercices 2020-2021.

Le groupe n'attend pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du fait de leur adoption.

#### ♦ Utilisation de l'indicateur alternatif de performance « EBITDA »

L'EBITDA ("Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization") se définit comme le résultat d'exploitation courant avant dépréciation et amortissement des actifs corporels et incorporels. Il s'agit en effet des revenus avant intérêts, impôts (taxes), dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations (mais après dotations aux provisions sur stocks et créances clients). Cet EBITDA basé sur le résultat d'exploitation courant n'intègre donc pas les charges IFRS 2 relatives aux actions gratuites et stock-options ni les autres éléments opérationnels non récurrents puisque ces derniers sont exclus du résultat d'exploitation courant.

Le Groupe considère l'EBITDA, comme un indicateur alternatif de performance.

L'EBITDA est en effet l'un des principaux indicateurs suivis par le Groupe afin de gérer et évaluer ses résultats d'exploitation, de prendre des décisions d'investissements et de répartition des ressources voire d'évaluer la performance des membres de sa direction.

Le Groupe estime que cet indicateur est utile aux lecteurs de ses comptes puisqu'il leur fournit une mesure de ses résultats d'exploitation qui exclut des éléments n'affectant pas la trésorerie comme les dépréciations et les amortissements, augmentant la valeur projetée de ses comptes combinés et fournissant des informations concernant le résultat des activités commerciales courantes du Groupe et la génération de flux de trésorerie qui permettent aux investisseurs de mieux identifier les tendances de sa performance financière. Ainsi, l'EBITDA mesure la capacité d'une organisation à dégager une marge sur la vente de produits ou de services sur une période donnée sans tenir compte des pratiques d'amortissement qui peuvent varier selon les pays.

L'EBITDA n'est pas un indicateur prévu par les normes IFRS et n'a pas de définition standard. Par conséquent, les modalités de calcul de l'EBITDA utilisées par le Groupe Nacon pourraient ne pas être comparables à celles d'autres mesures avec un nom similaire utilisées par d'autres groupes.

#### Calcul de l'EBITDA

(en k€)	mar. 2020	mar. 2019
Résultat opérationnel courant	22 620	12 542
Amortissements des immobilisations	25 741	20 817
<b>EBITDA</b>	<b>48 361</b>	<b>33 359</b>
Taux d'EBITDA en % du Chiffre d'affaires	37,4%	29,5%

#### ♦ Utilisation de l'indicateur financier « Marge brute »

Le groupe calcule sa Marge brute en faisant la différence entre le Chiffre d'affaires et les achats consommés des ventes Retail (jeux Retail et accessoires).

### 2.3.2 Base de préparation

Les comptes sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

#### ♦ Recours à des estimations

La préparation des comptes selon les IFRS nécessite de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les comptes présentés ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité.

En particulier, sur les exercices couverts par les comptes consolidés, la Direction a réexaminé ses estimations concernant :

- la valeur recouvrable des goodwill afin d'identifier d'éventuelles perte de valeur (Note 1)
- les actifs d'impôts relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (Note 6)
- les provisions (Note 14)
- les durées d'utilisation des coûts de développement relatifs aux jeux (cf ci-dessous)

Les coûts de développement des jeux sont amortis sur la durée de vie attendue des jeux (allant actuellement de 1 à 3 ans) en dégressif selon les perspectives de ventes associées qu'il s'agisse de support digital ou physique, à compter du lancement commercial du jeu. Dans le cadre de l'application d'IAS 38, les durées d'amortissements des jeux sont amenées à évoluer en fonction des tendances du marché et des perspectives de ventes.

Afin de tenir compte de la digitalisation du marché du jeu vidéo, du poids croissant des ventes de jeux sur plateformes et de l'allongement de la durée de vie des jeux corrélativement, les modalités d'amortissement actuelles des coûts de développement des nouveaux jeux commercialisés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 par Nacon S.A. consistent en un amortissement dégressif sur trois ans.

### 2.3.3 Bases d'évaluation

#### ♦ Critères de consolidation

Les sociétés contrôlées par le Groupe sont consolidées dès la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle. Les sociétés dans lesquelles le Groupe, sans en avoir le contrôle, exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels clos au 31 mars 2020, et retraitées le cas échéant en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

#### ♦ Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, le Groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables lorsque les décisions relatives aux activités pertinentes doivent être prises.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé à la juste valeur au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

#### ♦ Participations ne donnant pas le contrôle

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe choisit d'évaluer toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur, soit au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions conclues avec les propriétaires agissant en leur qualité de propriétaires. Les variations des participations ne donnant pas le contrôle sont déterminées sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale. Aucun ajustement n'est pratiqué sur le goodwill et aucun profit ni aucune perte ne sont comptabilisés en résultat.

#### ♦ Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque les relations de la société avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à un rendement variable et qu'elle a la possibilité d'influer sur ce rendement du fait du pouvoir qu'elle exerce sur cette entité.

Les comptes des filiales sont inclus dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

#### ♦ Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50 % des droits de vote d'une entité.

Les comptes consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.



Les quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe sont présentées après le résultat opérationnel courant et les quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence dont la nature opérationnelle n'est pas dans le prolongement de l'activité du groupe sont présentées après le résultat avant impôt.

#### ♦ Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble combiné.

#### ♦ Conversion en euro des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du Groupe est l'euro.

Les filiales étrangères du groupe ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

- Les actifs et passifs des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes.
- Les produits et les charges de ces sociétés ainsi que leurs flux de trésorerie sont convertis au cours de change moyen du trimestriel au cours duquel ont lieu les transactions.
- Les écarts qui découlent de la conversion sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global, dans une composante séparée dans les capitaux propres.

#### ♦ Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères (hors dérivés) sont convertis en euro au cours de change de clôture. Les écarts de change en découlant sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs non monétaires, libellés en monnaie étrangère sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux modalités décrites dans la note sur les instruments financiers.

### 2.3.4 Principes comptables

Les principes comptables sont directement présentés dans les notes afférentes auxquels ils se rapportent afin d'améliorer la lecture des comptes.

### 2.3.5 Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

Le groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,

La description de ces risques financiers, la politique, les procédures de mesures et de gestion de ces risques ainsi que les informations quantitatives relatives à ces différents risques figurent directement dans les notes des postes concernés du bilan (Note 8) ou du compte de résultat (Notes 34,35 et 36).

### 2.3.6 Informations sectorielles

Nacon propose une large gamme de jeux vidéo et d'accessoires Gaming répondant aux besoins de son marché.

Comme explicité précédemment au 2.2.3, dans le cadre de la réorganisation du Groupe et de la filialisation des activités Gaming au sein de la société Nacon, Bigben Interactive a fait évoluer ses secteurs d'activité au cours de l'exercice 2019/2020.

Dans le cadre de la réorganisation du Groupe et de la filialisation de l'activité Gaming au sein de la société Nacon, les entités Bigben Interactive SA, Bigben Interactive Hong Kong Ltd et Bigben Interactive Espana ont fait l'objet d'un détournement et leurs activités Gaming ont été logées dans de nouvelles entités créées à cet effet. Les autres filiales du

Groupe ont été rattachées au pôle Gaming et leurs titres ont été transférés à Nacon SAS.

Etant donné la nouvelle organisation très intégrée de l'activité « Gaming », un grand nombre de coûts relatifs aux « jeux vidéo » et « accessoires » sont mutualisés. Les clients « Jeux Vidéo » et « Accessoires » sont, la plupart du temps communs. Le groupe ne détermine par conséquent qu'un Résultat Opérationnel Courant Groupe.

Les jeux développés par les studios acquis Kylotonn, Cyanide, EKO et Spiders sont commercialisés par l'ensemble des entités du Groupe et participent par conséquent à la génération de cash flows global de NACON.

La société NACON a ses propres fonctions commerciales, marketing et financières.

Les ventes de jeux sous forme digitale sont exclusivement facturées depuis la France.

Les filiales de distribution du Groupe basées à l'étranger sont chargées des ventes physiques de l'ensemble des produits « gaming ». La filiale basée à Hong Kong est chargée principalement du développement et de l'approvisionnement des accessoires auprès de partenaires fabricants.

Ainsi, chaque filiale du Groupe Nacon a un rôle spécifique dans la chaîne de valeur du groupe.

Dans ce contexte, le Groupe Nacon considère qu'il opère ses activités au sein d'un unique secteur d'activité opérationnel « Nacon Gaming » qui regroupe le développement, l'édition et la distribution de jeux vidéo ainsi que la conception et distribution d'accessoires pour consoles de jeu vidéo et PC. Les jeux vidéo et les accessoires s'adressent au même marché et ont les mêmes caractéristiques économiques.

L'information présentée ci-dessous est celle qui est utilisée par le principal décideur opérationnel du groupe Nacon pour ses besoins du reporting interne. Le principal décideur opérationnel du groupe Nacon au sens d'IFRS 8 est un binôme qui réunit le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué du Groupe Nacon.

♦ **Détail du chiffre d'affaires par catégorie de produits**

en milliers d'euros		Cumul 12 mois		Contribution	
		mar. 2020	mar. 2019	mar. 2020	mar. 2019
<b>Chiffre d'Affaires</b>		<b>129 427</b>	<b>113 101</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<i>dont</i>	<i>Accessoires</i>	52 596	55 242	41%	49%
	<i>Jeux physiques</i>	20 471	29 931	16%	26%
	<i>Jeux digitaux</i>	48 940	20 332	38%	18%
	<i>Autres</i>	7 421	7 596	6%	7%

Du fait des modalités de détournement des filiales de distribution lors de l'apport partiel d'actifs susmentionné de Bigben Interactive vers Nacon il subsiste de manière marginale un chiffre d'affaires non-Gaming pour le secteur « Nacon – Gaming » : celui-ci est regroupé dans la catégorie « Autres ».

♦ **Chiffre d'affaires par zone géographique**

en milliers d'euros			Cumul 12 mois		Contribution	
			mar. 2020	mar. 2019	mar. 2020	mar. 2019
<b>Chiffre d'Affaires</b>			<b>129 427</b>	<b>113 101</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<i>dont</i>	<i>France</i>	27 419	34 503	21,2%	30,5%	
	<i>Export</i>	102 008	78 597	78,8%	69,5%	

Cette répartition géographique est basée sur la localisation des clients facturés.

## 2.4 NOTES COMPLEMENTAIRES

### 2.4.1 Notes complémentaires au bilan

#### ♦ Note 1 – Goodwill

Entités acquises en milliers d'euros	BBI Belgique	Cyanide SA	Eko	Kylotonn	Spiders	RaceWard	TOTAL
<b>Goodwill issu des transactions de l'exercice clos au 31 mars 2020</b>	<b>1 088</b>	<b>12 539</b>	<b>6 058</b>	<b>3 770</b>	<b>5 273</b>	<b>345</b>	<b>29 072</b>
Perte de valeur							0
Activités abandonnées							0
<b>Goodwill issu des transactions de l'exercice clos au 31 mars 2019 et antérieurs</b>	<b>1 088</b>	<b>12 539</b>	<b>6 058</b>	<b>3 770</b>			<b>23 454</b>

#### ⇒ Principe Comptable - Goodwill

Les goodwill ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », et IAS36 « dépréciation d'actif ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur au minimum une fois par an à la date de clôture. Pour ce test, les goodwill sont ventilés par UGT ou groupe d'UGT (Unités Génératrices de Trésorerie), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des entrées de trésorerie indépendantes. Etant donné l'intégration forte de son activité, le groupe n'a qu'une seule UGT (voir ci-dessous).

Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées ci-dessous. Les goodwill sont inscrits à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur. En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite en résultat. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet de reprise.

#### **Description des transactions de l'exercice 2019/2020 :**

Le groupe a réalisé les transactions suivantes au cours de l'exercice 2019/2020 :

- le 29 juillet 2019, prise d'une participation de 43,15% dans le capital du studio de développement italien Lunar Great Wall Studios S.r.l. ;
- le 3 septembre 2019, acquisition de 100% des titres et des droits de vote de la société Spiders SAS.

#### **RaceWard (Lunar Great Wall Studios S.r.l.)**

Le regroupement d'entreprise a été réalisé en date du 29 juillet 2019, date de la prise de participation de 43,15% dans le capital du studio de développement italien Lunar Great Wall Studios S.r.l. plus connu sous le nom commercial RaceWard, par le Groupe Bigben. Le montant de la transaction a été intégralement payé en numéraire. Le Groupe Nacon dispose d'une option exerçable à tout moment d'ici le 31 décembre 2021 pour acquérir 10% supplémentaire du capital de Lunar Great Wall Studios S.r.l.

#### **Spiders SAS**

Le regroupement d'entreprise a été réalisé en date du 3 septembre 2019, date de réalisation effective de l'acquisition des titres de la société Spiders SAS par le Groupe Nacon. Le prix d'acquisition a été intégralement payé en numéraire.

Deux compléments de prix relatifs à deux projets de développement en cours de la société Spiders pourront être versés intégralement en numéraire entre 2022 et 2024. Ceux-ci sont plafonnés et conditionnés à l'atteinte d'un niveau de qualité et d'un nombre d'exemplaires des futurs jeux vendu.

Les détails de calcul des goodwills sont présentés en note 2.2.2 Evolution du périmètre.

## Transactions ayant eu lieu sur l'exercice 2018/2019 et éventuelles incidences sur la période en cours

Le groupe avait réalisé les transactions suivantes au cours de l'exercice 2018/2019 :

- le 20 juin 2018, acquisition de 100% des titres et des droits de vote de la société Cyanide SA ainsi que de sa filiale canadienne Amusement Cyanide Inc,
- le 1er septembre 2018, prise de contrôle de la société Kylotonn,
- le 18 octobre 2018, acquisition de 100% des titres et des droits de vote de la société Eko Software SAS.

### Cyanide SA

Le regroupement d'entreprise a été réalisé en date du 20 juin 2018, date de réalisation effective de l'acquisition des titres de la société Cyanide SA par le Groupe Nacon.

L'acquisition a été réalisée pour 50,20 % en numéraire et 49,80 % par la création de 697.445 actions nouvelles Bigben en rémunération de l'apport d'actions Cyanide. Les actions nouvelles Bigben Interactive remises aux actionnaires de Cyanide SA ont été valorisées au cours du jour de la transaction, soit 13,44€.

Un complément de prix basé sur le résultat net de la société Cyanide (et de ses filiales) au 31 mars 2019 a été versé intégralement en numéraire en septembre 2019 pour un montant de 1.768 k€. Le complément de prix avait été, lors des comptes semestriels au 30 septembre 2018, inclus dans le calcul de la contrepartie transférée pour un montant de 3,5 M€. L'estimation de sa juste valeur en date d'acquisition était basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon quant à la réalisation des conditions de versement de ce complément de prix, tenant compte principalement des estimations d'atterrissage de résultat annuel au 31 mars 2019 et du calendrier de réalisation le plus probable des projets en développement de Cyanide SA et de sa filiale en date d'acquisition. Ce passif ayant été évalué à la juste valeur à la clôture du 31 mars 2019 et le complément de prix initialement prévu à 3,5 M€ ayant été évalué à 1,5 M€ sur la base des résultats de Cyanide SAS au 31 mars 2019 et dans l'attente du calcul exact des royalties du 1<sup>er</sup> trimestre calendaire 2019 à recevoir d'éditeurs tiers, le changement de cette juste valeur évalué à 2 M€ avait été constaté en résultat en « Autres éléments opérationnels non récurrents » dans l'Etat du résultat global consolidé au 31 mars 2019. La différence de -0,3 M€ entre l'évaluation du 31 mars 2019 du complément de prix de 1,5 M€ et du montant finalement versé de 1,8 M€ a été constatée en « Autres éléments opérationnels non récurrents » dans l'Etat du résultat global consolidé au 30 septembre 2019 et au 31 mars 2020.

Dans le cadre de la comptabilisation de l'acquisition, le Groupe a effectué une revue de l'évaluation des actifs acquis et des passifs assumés de Cyanide. Les principaux ajustements de juste valeur ont porté sur les marques de Cyanide avec une incidence directe sur la valeur des immobilisations incorporelles acquises.

La valorisation de ces marques (7.0M€) a été effectuée par la méthode des cash-flows futurs actualisés basée sur le plan d'affaires établi par Cyanide SA pour chaque marque. Ce modèle tient compte de la commercialisation d'opus successifs sous la même marque, de niveaux de marges pour lesquels le management a dû faire preuve de jugement, du choix d'un taux d'actualisation représentatif (retenu à 15,90% au 30 septembre 2018), d'un taux de croissance à l'infini de 2%, et de taux d'impôts futurs tels qu'annoncés par les pouvoirs publics en date d'acquisition.

Les autres ajustements de juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés ne sont pas significatifs.

	<i>En milliers d'euros</i>
Marques	7 016
Autres Immobilisations incorporelles	14 989
Immobilisations corporelles	96
Immobilisations financières	103
Impôts différés actifs	608
Créances	3 360
Disponibilités et divers	1 416
Provisions pour risques	-150
Dettes financières	-2 587
Impôts différés passifs	-436
Dettes diverses	-2 669
Juste valeur des obligations de performance	-10 249
<b>Total des actifs nets identifiables acquis</b>	<b>11 497</b>
Goodwill	12 539
Juste valeur de la contrepartie transférée	24 035

La détermination du goodwill était définitive au 30 septembre 2019.

## Eko software SAS

Le regroupement d'entreprise a été réalisé en date du 18 octobre 2018, date de réalisation effective de l'acquisition des titres de la société Eko Software SAS par le Groupe Nacon.

L'acquisition a été réalisée pour 64,60 % en numéraire et 35,40 % par la création de 295.575 actions nouvelles Bigben en rémunération de l'apport d'actions Eko Software. Les actions nouvelles Bigben Interactive remises aux actionnaires d'Eko Software SAS ont été valorisées au cours du jour de la transaction, soit 8,70€.

Un complément de prix basé sur le résultat net de la société Eko Software au 31 décembre 2018 a été versé intégralement en numéraire en juin 2019. Ce complément de prix, basé sur le résultat annuel enregistré par Eko Software SAS au 31 décembre 2018, a été inclus au 31 mars 2019 dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 1,3 M€. Le complément de prix ayant été versé en juin 2019, la dette comptabilisée au 31 mars 2019 au passif de l'état de situation financière s'est éteinte.

	<i>En milliers d'euros</i>
Immobilisations incorporelles	8
Immobilisations corporelles	62
Immobilisations financières	26
Impôts différés actifs	234
Créances	510
Disponibilités et divers	4 283
Provisions pour risques	12
Dettes financières	-138
Impôts différés passifs	-1
Dettes diverses	-1 694
<b>Total des actifs nets identifiables acquis</b>	<b>3 301</b>
Goodwill	6 058
Juste valeur de la contrepartie transférée	9 358

La détermination du goodwill était définitive au 31 mars 2019.

## Kylotonn SAS

Le regroupement d'entreprise a été réalisé en date du 1er septembre 2018, date de prise de contrôle de la société Kylotonn SAS par le Groupe Nacon. A cette date, le groupe a opté pour la comptabilisation du goodwill total et de la dette d'engagement des intérêts minoritaires selon la méthode de la comptabilisation anticipée et consolidé la société à 100%

Le prix d'acquisition des intérêts résiduels a été intégralement payé en numéraire au cours du second semestre 2018/2019.

	<i>En milliers d'euros</i>
Immobilisations incorporelles	-38
Immobilisations corporelles	248
Immobilisations financières	141
Impôts différés actifs	822
Créances	1 494
Disponibilités et divers	145
Charges constatées d'avance	73
Provisions pour risques	-64
Dettes financières	-1 045
Dettes diverses	-2 293
<b>Total des actifs nets identifiables acquis</b>	<b>-516</b>
Goodwill	3 770
Réévaluation des intérêts antérieurement détenus	496
Juste valeur de la contrepartie transférée	2 758

La détermination du goodwill était définitive au 31 mars 2019.

**Rapprochement des décaissements relatifs aux acquisitions avec les flux de trésorerie au 31 mars 2020 :**

Décaissements relatifs aux acquisitions de filiales nets de la trésorerie nette acquise	mar. 2020
Acquisition Spiders SAS	4 000
Acquisition Lunar Great Wall Studios S.r.l.	180
Complément Acquisition Cyanide SAS	1 768
Complément Acquisition Eko Software SAS	1 296
Trésorerie nette acquise	-204
<b>Décaissements relatifs aux acquisitions de filiales nets de la trésorerie nette acquise</b>	<b>7 040</b>

**Test de valeur des Goodwill**

Le groupe réalise un test de dépréciation sur son UGT sur une base annuelle à la date de clôture (31 mars N) et lorsque des indices de perte de valeur ont été identifiés.

Au 31 mars 2020, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

**Test de dépréciation**

Hypothèses :

WACC	12,00%
Taux de croissance à l'infini	2,0%

Le WACC et le taux de croissance à l'infini tiennent compte du dynamisme du secteur d'activité dans lequel opère la société.

Test de sensibilité :

Valeur comptable de l'UGT *	141 687 k€	
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de réduction de l'EBITDA sur l'année N+3 :	EBITDA	-18.20%
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de baisse du taux d'EBITDA par rapport au chiffre d'affaires sur l'année N+3 :	% EBITDA	-7.8 pts
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de baisse du taux de croissance à l'infini :	% taux de croissance à l'infini	-9.0 pts
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de hausse du taux d'actualisation (WACC) :	WACC	+5.6 pts

\*la valeur comptable de l'UGT correspond à l'actif net économique incluant un niveau de BFR normatif



## ⇒ Principe Comptable - Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actif », une perte de valeur est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable des immobilisations devient inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet de tests dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (goodwill et marques).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres Groupes d'actifs.

Etant donné la nouvelle organisation très intégrée de l'activité « Gaming », un grand nombre de coûts relatifs aux « Jeux Vidéo » et « Accessoires » sont mutualisés. Les clients « Jeux Vidéo » et « Accessoires » peuvent être communs. Le groupe ne détermine par conséquent pas de Résultat Opérationnel Courant par métier.

Les jeux développés par les studios acquis sont commercialisés par l'ensemble des entités du Groupe et notamment par Nacon S.A. pour les ventes digitales auprès des plateformes et consociers et participent par conséquent à la génération de cash flows global du Groupe. Les lignes éditoriales sont définies et travaillées par la Direction Générale du Groupe en coopération avec les studios.

Par conséquent, il n'a été identifié qu'une seule UGT au sein du secteur opérationnel unique du groupe Nacon : les goodwill issus des acquisitions de studios et des autres entités du groupe Nacon ont été affectés à cette unique UGT.

La valeur d'utilité de cette UGT est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie après impôt et actualisés. Le taux d'actualisation est déterminé à chaque clôture sur la base du coût du capital spécifique au Groupe.

Les cash-flows sont issus des cash-flows attendus sur 3 ans. Ils sont déterminés à partir du budget de l'année N+1, élaboré par les entités opérationnelles et validé par la Direction Générale du Groupe. Les cash flows des années suivantes (N+2 et N+3) sont estimés par application d'un taux de croissance en fonction des anticipations du management. Au-delà de cet horizon, des cash-flows sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les goodwill affectés à l'UGT puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

Des tests d'impairment ont été menés selon cette nouvelle organisation au 31 mars 2019 et au 31 mars 2020 ne faisant apparaître aucune perte de valeur.

## ♦ **Note 2 - Autres immobilisations incorporelles**

### **Immobilisations incorporelles:**

en milliers d'euros	mar. 2020	mar. 2019
<b>Valeur brute</b>	<b>134 845</b>	<b>87 997</b>
Amortissements	(62 574)	(35 859)
Dépréciation	(605)	0
<b>Valeur nette</b>	<b>71 666</b>	<b>52 138</b>

**Immobilisations incorporelles:**

Valeurs brutes	Logiciels, Concessions et Brevets	Marques	Droit utilisation	Coûts de développement des jeux	Autres incorporels	TOTAL
<b>mar. 2018</b>	<b>666</b>	<b>1 291</b>	<b>0</b>	<b>35 869</b>	<b>502</b>	<b>38 327</b>
Acquisition	43			30 098	41	30 183
Variation de périmètre		7 071		24 667	31	31 770
Transferts				(12 282)		(12 282)
Cessions						0
Ecart Change						0
<b>mar. 2019</b>	<b>709</b>	<b>8 363</b>	<b>0</b>	<b>78 353</b>	<b>574</b>	<b>87 997</b>
Acquisition	1 302	1 562	0	32 838	90	35 791
Variation de périmètre	80			5 919		5 998
IFRS 16			5 057			5 057
Cessions						0
Ecart Change						0
<b>mar. 2020</b>	<b>2 091</b>	<b>9 925</b>	<b>5 057</b>	<b>117 109</b>	<b>664</b>	<b>134 845</b>
Amortissements	Logiciels, Concessions et Brevets	Marques	Droit utilisation	Coûts de développement des jeux	Autres incorporels	TOTAL
<b>mar. 2018</b>	<b>(488)</b>	<b>(228)</b>		<b>(15 373)</b>	<b>(424)</b>	<b>(16 512)</b>
Dotations	(89)			(20 448)	(47)	(20 585)
Variation de périmètre	(84)			(10 928)	(31)	(11 043)
Transferts				12 282		12 282
Cessions						0
Ecart Change						0
<b>mar. 2019</b>	<b>(661)</b>	<b>(228)</b>		<b>(34 468)</b>	<b>(502)</b>	<b>(35 859)</b>
Dotations	(1 163)	(0)	0	(18 746)	(21)	(19 930)
Variation de périmètre	(79)			(5 767)		(5 846)
IFRS 16			(1 545)			(1 545)
Cessions						0
Ecart Change						0
<b>mar. 2020</b>	<b>(1 903)</b>	<b>(228)</b>	<b>(1 545)</b>	<b>(58 980)</b>	<b>(523)</b>	<b>(63 179)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>188</b>	<b>9 696</b>	<b>3 512</b>	<b>58 129</b>	<b>141</b>	<b>71 666</b>

Le poste « Marques » est principalement constitué au 31 mars 2020 des marques du studio de développement Cyanide ainsi que de la marque RIG<sup>TM</sup> suite à l'acquisition sur l'exercice 31 mars 2019 de Cyanide (cf Note 1) et de l'acquisition des actifs RIG auprès de « Poly » (cf 2.2.6) sur l'exercice 31 mars 2020.

Le poste « Coûts de développement des jeux » représente les dépenses engagées au titre des développements de jeux commercialisés ou en cours de développement présentant des perspectives de commercialisation. Les montants des Crédits d'impôts Jeux Vidéo (CIJV) dont bénéficient les studios de développement du Groupe sont comptabilisés en réduction des coûts de développement.

### ⇒ **Principe Comptable – Autres immobilisations incorporelles**

Les Marques ne sont pas amorties. Elles ne font pas l'objet d'un test de dépréciation individuel mais sont regroupées avec l'ensemble des goodwill et actifs de l'UGT dans le cadre d'un test de dépréciation annuel.

Les droits d'utilisation sont amortis sur la période contractuelle qui a été déterminée pour calculer la dette de loyers afférente.

Les logiciels informatiques acquis sont immobilisés et amortis sur une durée d'utilité de 3 ans. Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges.

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement du Groupe sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et que le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif.

Les coûts de développement comptabilisés concernent essentiellement les coûts de développement de jeux commercialisés ou en cours de développement présentant des perspectives de commercialisation. Les dépenses de développement diminuées des éventuels crédits d'impôt afférents portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. A la clôture de chaque exercice ou dès l'apparition d'indicateurs de pertes de valeurs, pour chaque jeu, les chiffres d'affaires et marges prévisionnels font l'objet d'une estimation par la direction. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des jeux, une dépréciation est pratiquée.

Les coûts de développement des jeux sont amortis sur la durée de vie attendue des jeux (allant actuellement de 1 à 3 ans) en dégressif selon les perspectives de ventes associées qu'il s'agisse de support digital ou physique, à compter du lancement commercial du jeu. Contrairement à la présomption de la norme IAS 38, le rythme des produits tirés de l'activité de l'édition de jeux constitue une base appropriée pour évaluer la consommation des avantages économiques des jeux puisque les produits tirés de l'exploitation commerciale des jeux et l'utilisation des immobilisations incorporelles sont très fortement corrélés. Les droits associés aux jeux n'ont plus de valeur quand leur exploitation commerciale est achevée. Les durées d'amortissements des jeux sont amenées à évoluer en fonction des tendances du marché et des perspectives de ventes. Afin de tenir compte de la digitalisation du marché du jeu vidéo et de l'allongement de la durée durant laquelle des bénéfices économiques vont être obtenus, les modalités d'amortissement évoluent donc d'exercice en exercice.

#### ♦ **Note 3 - Immobilisations corporelles**

en milliers d'euros	mar. 2020	mar. 2019
<b>Valeur brute</b>	<b>4 084</b>	<b>3 402</b>
Amortissements	(3 078)	(2 452)
Dépréciation	0	0
<b>Valeur nette</b>	<b>1 006</b>	<b>950</b>

### Principe Comptable – Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Lorsque des composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes et amorties sur leur durée d'utilité propre.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle et d'une éventuelle dépréciation à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service.

Sauf cas particulier, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégories Installations techniques	Méthode d'amortissement
Matériels et outillages	Linéaire, entre 5 et 8 ans
Agencement installations	Linéaire, entre 4 et 10 ans
Mobilier, matériel de bureau	Linéaire, entre 3 et 10 ans
Matériel de transport	Linéaire, entre 1 et 3 ans

#### **Immobilisations corporelles:**

Valeurs brutes	Terrains	Constructions	Installations techniques	TOTAL
<b>mar. 2018</b>	<b>45</b>	<b>583</b>	<b>1 064</b>	<b>1 691</b>
Acquisition	0	(15)	311	296
Variation de périmètre			1 416	1 416
Transferts				0
Cessions				0
Ecart Change				0
<b>mar. 2019</b>	<b>45</b>	<b>568</b>	<b>2 790</b>	<b>3 402</b>
Acquisition	0	0	407	407
Variation de périmètre			275	275
Transferts				0
Cessions				0
Ecart Change				0
<b>mar. 2020</b>	<b>45</b>	<b>568</b>	<b>3 472</b>	<b>4 084</b>

Amortissements	Terrains	Constructions	Installations techniques	TOTAL
<b>mar. 2018</b>	<b>0</b>	<b>(581)</b>	<b>(748)</b>	<b>(1 329)</b>
Dotations	0	15	(232)	(217)
Variation de périmètre			(906)	(906)
Transferts				0
Reprises				0
Ecart Change				0
<b>mar. 2019</b>	<b>0</b>	<b>(566)</b>	<b>(1 886)</b>	<b>(2 452)</b>
Dotations	0	0	(418)	(418)
Variation de périmètre			(208)	(208)
Transferts				0
Reprises				0
Ecart Change				0
<b>mar. 2020</b>	<b>0</b>	<b>(566)</b>	<b>(2 512)</b>	<b>(3 078)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>45</b>	<b>1</b>	<b>960</b>	<b>1 006</b>

♦ **Note 4 – Titres mis en équivalence**

Ce compte intègre au 31 mars 2020 la mise en équivalence de l'entité Bigben Interactive USA. Cette société en cours de dissolution est sans activité.

♦ **Note 5 – Autres actifs financiers non courants**

Valeurs nettes	Actifs à la Juste Valeur par le Résultat	Dépôts de garantie	Autres titres	Autres créances	TOTAL
<b>mar. 2018</b>	<b>0</b>	<b>231</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>257</b>
Acquisition					<b>0</b>
Variation de périmètre		252	12	5	<b>269</b>
Transferts					<b>0</b>
Cessions		(12)			<b>(12)</b>
Ecart Change					<b>0</b>
<b>mar. 2019</b>	<b>0</b>	<b>472</b>	<b>38</b>	<b>5</b>	<b>514</b>
Acquisition	0	546	0	0	<b>546</b>
Variation de périmètre		13			<b>13</b>
Transferts					<b>0</b>
Cessions					<b>0</b>
Ecart Change					<b>0</b>
<b>mar. 2020</b>	<b>0</b>	<b>1 031</b>	<b>38</b>	<b>5</b>	<b>1 073</b>

**Principe Comptable – Actifs financiers**

Actifs et passifs financiers non dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants », en « équivalents de trésorerie » ou en « passifs courants » selon les cas.

Les actifs financiers non dérivés comprennent :

- les actifs financiers non courants,
- les actifs financiers courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, et la trésorerie

Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est évalué au coût amorti si les conditions liées au modèle économique et aux caractéristiques des flux de trésorerie définies par IFRS 9 sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Il est initialement évalué à la juste valeur majoré des coûts de transaction directement liés, à l'exception des créances client sans composante de financement significative initialement évaluées au prix de la transaction selon IFRS 15. Ces actifs financiers sont dépréciés pour tenir compte des pertes de crédit attendues. Pour les créances clients et les actifs sur contrats, les pertes de crédit sont évaluées sur la durée de vie totale de ces actifs, selon la méthode simplifiée d'IFRS 9, sur la base d'une matrice de provisionnement.



♦ **Note 6 - Actifs d'impôts différés**

▶ Total Groupe

en milliers d'euros	mar. 2020	mar. 2019
IDA sur déficits reportables	1 307	2 562
IDA sur différences temporaires	1 472	630
<b>ACTIF NET D'IMPOT DIFFERE</b>	<b>2 779</b>	<b>3 192</b>

▶ Détails par entité

en milliers d'euros	au 01 avr. 2019	Activation	Utilisation	31/03/2020
Nacon SA	1 018		(1 018)	0
Cyanide SAS	1 222		(116)	1 106
Bigben Interactive GmbH	38		(38)	0
Kylotonn SAS	284		(109)	175
Nacon Gaming Inc.		26		26
<b>TOTAL DEFICIT REPORTABLE</b>	<b>2 562</b>	<b>26</b>	<b>(1 281)</b>	<b>1 307</b>

Compte tenu des perspectives de résultat à court et moyen terme des entités concernées, tous les déficits fiscaux (indéfiniment reportables) ont été activés.

Se référer également à la Note 1 concernant les impôts différés actifs liés aux acquisitions de Cyanide, Eko Software et Kylotonn.

⇒ Principe Comptable – Impôts

*Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.*

*Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.*

*L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, et (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.*

*Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.*

*Des impôts différés actifs sont constatés lorsqu'ils sont imputables sur des impôts différés passifs ou sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.*

*Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.*



♦ **Note 7 – Stocks**

en milliers d'euros	Accessoires	Jeux	Autre	Total mar. 2020	mar. 2019
<b>Valeur brute</b>	<b>24 014</b>	<b>14 266</b>	<b>912</b>	<b>39 191</b>	<b>31 306</b>
<b>dont stocks physiques</b>	<b>22 567</b>	<b>14 266</b>	<b>912</b>	<b>37 744</b>	<b>29 528</b>
<b>dont stocks en transit</b>	<b>1 447</b>			<b>1 447</b>	<b>1 778</b>
Perte de valeur	(4 888)	(6 878)	(8)	(11 774)	(10 858)
<b>Valeur nette</b>	<b>19 126</b>	<b>7 388</b>	<b>903</b>	<b>27 417</b>	<b>20 449</b>

Les stocks sont fabriqués par des usines tierces selon un cahier des charges strict transmis par Nacon. Les usines font l'objet d'audits de qualité préalablement à la mise en production. L'achat des matières premières est géré en majorité par ces usines, sauf pour certains composants critiques tels que les IC Sony (« chips » de sécurité) pour les manettes ou les emballages environnementaux que Nacon achète auprès de fabricants partenaires, ce qui lui permet de garantir une qualité stable.

⇒ **Principe Comptable – Stocks**

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks de chaque référence (accessoire ou jeux) est déterminé selon la méthode du Prix Moyen Pondéré (PMP). Conformément à IAS 2 – Stocks, ce coût prend en compte outre les frais de production, les frais accessoires, de logistique et de transport, pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent. Pour les stocks de boîtes de jeux sortis jusqu'au 31 mars 2019, une quote-part d'amortissement des frais de développement de chaque jeu vidéo était également prise en compte à hauteur du poids que représentent les ventes physiques par rapport aux ventes totales. Pour les nouveaux jeux commercialisés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, étant donné le poids prépondérant des ventes digitales et le niveau limité de production de stocks physiques de ces jeux, aucune quote-part d'amortissement des frais de développement de ces nouveaux jeux n'a été intégrée aux stocks afférents. Le coût est net des escomptes et des conditions différées obtenus des fournisseurs.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en fonction de leurs perspectives de vente et de leur antériorité.

Les articles en stocks sont dépréciés comme suit :

- Le stock SAV (Services Après-Vente) est déprécié à 100 %
- A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en comparant le prix de vente moyen (sur les douze derniers mois) avec le Prix Moyen Pondéré et le cas échéant une dépréciation est comptabilisée
- Des dépréciations complémentaires sont comptabilisées par la Direction au cas par cas à l'article en fonction des perspectives de ventes
- En complément de ces approches, une dépréciation complémentaire est comptabilisée en fonction de l'antériorité du stock.

♦ **Note 8 – Créances clients**

en milliers d'euros	mar. 2020	mar. 2019
Clients et effets en portefeuille	40 057	33 492
Pertes de valeurs	(528)	(522)
<b>TOTAL CREANCES CLIENTS</b>	<b>39 529</b>	<b>32 970</b>

La hausse temporaire des créances s'explique par des ventes digitales très élevées sur la 2<sup>ème</sup> quinzaine du mois de mars 2020 et aux entrées de périmètre de l'exercice.

La société Nacon SAS a recours à l'affacturage pour l'essentiel de ses clients. Le contrat de factoring n'est pas déconsolidant, les créances clients factorisées non réglées par les clients au 31 mars 2020 figurent dans le poste « Clients et effets en portefeuille » et s'élèvent à 0,3 M€ (contre 3,4 M€ au 31 mars 2019). Les créances sont conservées au bilan dans le respect des règles IFRS 9 car les risques notamment de défaut de paiement et de taux d'intérêt ne sont pas transférés au factor.

► Concentration clients :

Le client le plus important du groupe représente 11.8% du chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2020 (9.6% du chiffre d'affaires combiné au 31 mars 2019).

► Crédit client :

en milliers d'euros	mar. 2020		mar. 2019	
<b>Créances clients non échues</b>	<b>18 426</b>	<b>46%</b>	<b>26 589</b>	<b>79%</b>
<b>Créances clients échues</b>	<b>21 631</b>	<b>54%</b>	<b>6 903</b>	<b>21%</b>
< à 30 jours	2 555	12%	4 765	69%
< à 90 jours	15 722	73%	778	11%
< à 1 an	3 165	15%	676	10%
> à 1 an	(222)	-1%	163	2%
clients douteux	411	2%	522	8%
<b>Total clients et effets en portefeuille</b>	<b>40 057</b>		<b>33 492</b>	

La part des clients présentant un risque de perte de valeur dans les créances du Groupe Nacon est non significative.

Les clients de Nacon sont principalement des plateformes internationales et de grands groupes de distribution et qui règlent avec des délais rapides. Le groupe a donc analysé son portefeuille de clients par typologie et a observé que le risque de pertes provisionnelles était très limité. L'application de la norme IFRS 9 n'a donc pas eu d'impact sur l'estimation des provisions clients.

⇒ Risque de contrepartie

*Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La gestion de ce risque sur les créances clients est prise en compte notamment par :*

- *les procédures d'autorisation d'ouverture d'un nouveau compte client qui permettent de s'assurer de la solvabilité de tout nouveau client,*
- *le reporting mensuel client qui permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client.*

*Par ailleurs, la typologie des principaux clients réguliers du groupe, à savoir les acteurs de la grande distribution européenne et les plateformes de distribution des jeux en version digitale dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le groupe. Les autres clients y compris l'intégralité des clients à l'export, font l'objet d'une assurance-crédit lorsque le Groupe est exposé.*

⇒ Principe Comptable – Créances clients

*Les créances commerciales et autres créances liées à l'activité opérationnelle sont comptabilisées au coût amorti qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale, diminuée des pertes de valeur enregistrées dans un compte spécifique de dépréciation. Les créances étant d'une maturité inférieure à un an, elles ne comportent pas de composante de financement significative.*

*Suite à l'application de la norme IFRS 9 à compter du 1er avril 2018, le Groupe utilise le modèle simplifié de dépréciation des créances commerciales basé sur l'analyse des pertes attendues sur la durée de vie de la créance.*

♦ **Note 9 - Autres débiteurs**

en milliers d'euros	mar. 2020	mar. 2019
Etats et collectivités locales (hors IS)	5 675	3 347
Personnel	45	80
Avoirs Fournisseurs à recevoir	565	878
Charges constatées d'avance	1 250	1 393
Acomptes et avances sur commandes		473
Comptes courants débiteurs	3 637	
Débiteurs divers	590	617
<b>TOTAL</b>	<b>11 763</b>	<b>6 787</b>

**Rapprochement des variations des créances d'exploitation avec les flux de trésorerie au 31 mars 2020 :**

	31/03/2020
Variation bilancielle des créances d'exploitation	14 575
Variations liées aux entrées dans le périmètre	-670
Flux net de trésorerie - Créances d'exploitation	<b>13 905</b>

♦ **Note 10 – Trésorerie nette**

en milliers d'euros	mar. 2020	mar. 2019
Concours bancaires	(2 209)	(4 480)
Valeurs mobilières de placement	750	1 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	110 179	5 769
<b>Trésorerie nette</b>	<b>108 721</b>	<b>2 289</b>

⇒ **Principe Comptable – Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Actifs et passifs financiers non dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés en « non courants » en notes 5 et 12, exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants » (note 5), en « équivalents de trésorerie » (dans cette note) ou en « passifs courants » (note 12) selon les cas.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie, les comptes à terme qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (moins de 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du groupe constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

♦ **Note 11 – Avantages au personnel**

**Provisions retraite**

en milliers d'euros	01/04/2019	Dotations	Variation de périmètre	31/03/2020
Provisions pour retraite & assimilées	542	47	70	659
<b>TOTAL</b>	<b>542</b>	<b>47</b>	<b>70</b>	<b>659</b>

en milliers d'euros	01/04/2018	Dotations	Variation de périmètre	31/03/2019
Provisions pour retraite & assimilées	145	17	381	542
<b>TOTAL</b>	<b>145</b>	<b>17</b>	<b>381</b>	<b>542</b>

Les écarts actuariels ne sont pas significatifs sur l'exercice car les incidences des hypothèses retenues se compensent.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de ces engagements sont les suivantes :

Hypothèses retenues	mar. 2020	mar. 2019
Taux d'actualisation	1,5%	1,4%
Turnover	7% à 8%	6,5% à 8,0%
Table de mortalité	TF & TH 00.02	TF & TH 00.02
Taux d'évolution des salaires		
<i>Cadres</i>	2,0%	2,0%
<i>Agents de maîtrise</i>	2,0%	2,0%

**Les rémunérations en actions et assimilé (AGA)**

Se référer aux Notes 22 et 27

⇒ **Principe Comptable – Engagements de retraites et assimilés**

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers soit, des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de la retraite fixée à 65 ans pour les salariés français ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans pour les principaux régimes.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ». Ils sont présentés au bilan dans la rubrique de capitaux propres « Autres éléments du résultat global » et ne sont pas recyclables dans le compte de résultat.

♦ **Note 12 – Passifs financiers à long terme et à court terme**

en milliers d'euros	TOTAL	Échéance < 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
<b>Total des passifs financiers au 31 mars 2020</b>	<b>68 140</b>	<b>17 828</b>	<b>48 846</b>	<b>1 466</b>
Emprunt d'origine long terme	65 874	15 562	48 846	1 466
Concours bancaires courants	2 209	2 209		
Intérêts courus non échus	58	58		
Autres financements	0			
<b>Total des passifs financiers au 31 mars 2019</b>	<b>44 953</b>	<b>12 718</b>	<b>30 917</b>	<b>1 319</b>
Emprunt d'origine long terme	40 457	8 221	30 917	1 319
Concours bancaires courants	4 480	4 480		
Intérêts courus non échus	16	16		
Autres financements	0			

**Principe Comptable – Passifs financiers**

Les passifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « passifs courants » selon les cas.

Les passifs financiers courants et non courants comprennent les emprunts bancaires, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

**Evaluation et comptabilisation des passifs financiers**

Le Groupe comptabilise initialement les dettes émises et les passifs subordonnés à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Le Groupe classe les passifs financiers non dérivés dans la catégorie des autres passifs financiers. De tels passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres passifs financiers comprennent les emprunts, les découverts bancaires, les dettes fournisseurs et autres crédettes.

▶ **Emprunts bancaires**

Entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019, la Société Bigben Interactive avait contracté huit nouveaux emprunts bancaires moyen-terme pour un montant total de 29,0 M€ afin de financer l'acquisition des trois studios de développement Cyanide SA, Eko Software SAS et Kylotonn SAS ainsi que les coûts de développement de jeux vidéo.

Les emprunts souscrits par Bigben Interactive et relatifs au développement de l'activité Gaming ont été transférés à NACON dans le cadre de l'apport partiel d'actif.

Entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020, la Société NACON a contracté de nouveaux emprunts bancaires moyen-terme pour un montant total de 35,0 M€ afin de financer le développement de l'activité jeux, l'acquisition du studio de développement Spiders SAS, la prise de participation dans le studio RaceWard et l'acquisition des actifs de Plantronics Inc. (« Poly ») et de la marque RIG™.

Pour certains de ces emprunts, la Société s'est engagée à respecter des covenants financiers annuels.

Au 31 mars 2020, les ratios financiers concernés (ratio de couverture des frais financiers et ratio de Levier net) sont respectés. (se référer à la Note 30)



**Rapprochement des variations des passifs avec les flux de trésorerie liés aux activités de financement**

	Passifs		Capitaux propres	Total
	Découverts bancaires	Autres Emprunts	Reserves	
<b>Solde au 31 mars 2019</b>	<b>4 480</b>	<b>40 474</b>	<b>67 544</b>	<b>112 498</b>
<b>Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Augmentation de capital			102 975	102 975
Encaissements provenant d'emprunts		36 093		36 093
Remboursement d'emprunts		(11 476)		(11 476)
Intérêts courus		(903)		(903)
<b>Total des variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>23 713</b>	<b>102 975</b>	<b>126 688</b>
Variations liées à l'obtention ou à la perte de contrôle de filiales		31		31
Variations des découverts bancaires	(2 271)			(2 271)
Reconnaissance au bilan de la dette de loyer IFRS 16 au 1 <sup>er</sup> avril 2019		4 289		4 289
Intérêts courus		961		961
<b>Total des autres variations liées aux passifs</b>	<b>(2 271)</b>	<b>5 250</b>		<b>2 978</b>
<b>Total des autres variations liées aux capitaux propres</b>			<b>17 102</b>	<b>17 102</b>
<b>Solde au 31 mars 2020</b>	<b>2 209</b>	<b>69 468</b>	<b>187 621</b>	<b>259 297</b>

♦ **Note 13 – Impôts différés passifs**

Les impôts différés du Groupe au 31 mars 2019 avaient été réévalués suite à l'adoption de la loi de finances 2017 en France, qui prévoit un abaissement progressif du taux de l'impôt sur les sociétés de 33,33% à 25% pour toutes les sociétés, à horizon 2022.

⇒ **Principe Comptable – Impôts**

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres (ou en autres éléments du résultat global) auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, et (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.

Des impôts différés actifs sont constatés lorsqu'ils sont imputables sur des impôts différés passifs ou sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.



♦ **Note 14 – Provisions à long terme et à court terme**

	01/04/2019	Variation de périmètre	Dotations	Reprises		Ecart de conversion	Autres	31/03/2020
				utilisées	non utilisées			
<b>Non courant</b>	<b>542</b>	<b>70</b>	<b>47</b>					<b>659</b>
Provisions pour risques								
- <i>social</i>								
- <i>fiscal</i>								
Provisions pour charges - autres								
Provisions engagements de retraite	<b>542</b>	<b>70</b>	<b>47</b>					<b>659</b>
<b>Courant</b>	<b>530</b>							<b>530</b>
Provisions pour risques	<b>530</b>							<b>530</b>
- <i>commercial</i>								
- <i>social</i>								
- <i>autres</i>	<b>530</b>							<b>530</b>
Provisions pour charges - autres								
<b>TOTAL</b>	<b>1 072</b>	<b>70</b>	<b>47</b>					<b>1 189</b>

▶ Litige de propriété industrielle

Plusieurs procédures pour contrefaçon sont en cours et impliquent des tribunaux en Allemagne et en France. Elles concernent notamment des brevets, ainsi que des produits qui ne sont plus aujourd'hui commercialisés par Nacon. A ce stade des procédures très longues, la probabilité et le montant éventuel de sortie de ressources ne peuvent pas être estimés.

Compte tenu de l'état des procédures en cours et des actions en défense, la direction reste confiante dans sa capacité à résoudre ce litige sans perte financière.

Néanmoins, en 2015, le tribunal français avait condamné Nacon à payer 530 K€ pour concurrence déloyale. Une provision de ce montant a alors été constituée au 31 mars 2015.

Aucune provision supplémentaire n'a été comptabilisée dans les comptes du groupe au 31 mars 2020. Cette position est similaire à celle retenue au 31 mars 2019.

▶ Autres procédures

Par ailleurs, le Groupe est engagé dans d'autres procédures peu significatives à l'encontre de certains de ses fournisseurs ou concurrents susceptibles d'aboutir à des conclusions positives en sa faveur :

- Nacon a assigné un fournisseur d'accessoires pour rupture abusive du contrat d'approvisionnement. Le 19 novembre 2019, la cour d'appel de Berlin a proposé aux parties un accord transactionnel favorable à Nacon sur la base de la valeur du stock acquis par Nacon. Cette proposition a été rejetée par le fournisseur et la procédure se poursuit donc.
- Un litige oppose un éditeur canadien à l'un des studios de Nacon SA, et porte sur la violation supposée d'un contrat de développement d'un jeu vidéo. Il a été porté devant la Cour supérieure du Québec en décembre 2017. La société Nacon SA, dans le cadre de sa défense déposée en avril 2018, met en exergue une demande manifestement mal fondée de cet éditeur et demande notamment à la Cour, de déclarer abusive la demande de cet éditeur et de le condamner à lui payer des dommages-intérêts sous la forme de ses honoraires d'avocats et de ses autres débours
- Un dernier litige oppose Nacon SA en tant qu'éditeur à un studio de développement étranger, et porte sur de prétendus manquements dans le cadre de relation contractuelle et notamment sur des réclamations relatives à la propriété intellectuelle qui apparaissent contestables à Nacon SA.

La société Nacon SA considère ces poursuites sans fondement. Ces litiges ne présentant aucun caractère sérieux, elle les a cartographiés dans la catégorie des contentieux non significatifs. En tant que tels, la Société n'a pas pris la

décision de les provisionner sur le plan comptable.

⇒ **Principe Comptable – Provisions**

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

♦ **Note 15 – Autres créiteurs**

en milliers d'euros	mar. 2020	mar. 2019
Etats et collectivités publiques (hors IS)	2 576	2 155
Personnel et organismes sociaux	3 871	3 162
Remises clients et clients créiteurs	3 761	6 099
Instruments financiers dérivés		82
Dettes sur immobilisations	1 647	
Produits constatés d'avance	2 326	1 427
Créditeurs divers (y compris dettes sur earn out)	3 708	2 777
<b>TOTAL</b>	<b>17 889</b>	<b>15 703</b>

**Rapprochement des variations des dettes d'exploitation avec les flux de trésorerie au 31 mars 2020 :**

	31/03/2020
Variation bilancielle des dettes d'exploitation	4 132
Variation dette sur acquisitions de filiales	-1 270
Variations liées aux entrées dans le périmètre	-5 056
Flux net de trésorerie - Dettes d'exploitation	<b>-2 194</b>

♦ **Note 16 – Capitaux propres**

Nombre d'actions au 31 mars 2019	0
Paiement dividende en actions	
Augmentation de capital	84 908 919
Actions gratuites émises	
<b>Nombre d'actions au 31 mars 2020</b>	<b>84 908 919</b>

Le capital social est composé de 84.908.919 actions d'une valeur nominale de 1 €. Au cours de l'exercice, les mouvements correspondent aux événements suivants liés à son introduction en bourse :

La Société Nacon n'ayant été créée que le 18 juillet 2019, aucun capital social n'existait au 31 mars 2018 et 2019. Son capital social s'élevait à 10 000 Euros au 18 juillet 2019 puis, suite à l'apport partiel d'actifs réalisé au 31 octobre 2019 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2019, il a été réhaussé à 65.097.988 euros composé de 65.097.988 actions Nacon de nominal 1 EUR.

L'arrêté comptable définitif ayant été établi postérieurement lors de l'approbation des comptes semestriels du 25 novembre 2019, l'actif net apporté réel tel qu'il ressort des comptes sociaux de chacune des sociétés, s'est établi à 65.603.700 Euros. En conséquence et conformément aux dispositions du Traité d'Apport, le complément constaté du montant de 515.712 Euros a été compensé, par la société Nacon, par l'inscription de ce montant en prime d'apport au passif du bilan de la société Nacon.

En date du 4 mars 2020, suite au succès rencontré par l'Offre au public avec un prix d'action fixé à 5,50€ sursouscrite quatre fois (OPO souscrite à hauteur de 7,7 M€ avec exercice intégral de la clause d'extension, et souscription intégrale du PG), le Conseil d'administration de la Société a constaté la première cotation des actions de la Société

sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et a voté une augmentation de capital de 18.181.819 € par émission de 18.181.819 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1€) chacune, assortie d'une prime d'émission totale de 81.818.185,50 euros (soit une prime d'émission de 4,50 euros par action ordinaire). En conséquence, le capital social s'est établi à cette date à la somme de 83.279.807 euros, divisé en 83.279.807 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1€) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, et afin d'assurer la stabilisation du cours de l'action de la Société dans le cadre de son introduction en bourse, le Conseil d'administration de la Société a consenti, le 28 février 2020, à Louis Capital Markets en qualité d'agent stabilisateur, une option de surallocation permettant la souscription, au prix de l'offre soit à 5,50€, d'un nombre maximum de 1.818.181 actions nouvelles supplémentaires. Cette option de surallocation pouvait être exercée jusqu'au 27 mars 2020.

Le cours de l'action s'étant maintenu à un niveau stable, l'agent stabilisateur a notifié à la Société, le 26 mars 2020, l'arrêt des opérations de stabilisation, étant précisé que les actions de la Société offertes dans le cadre de l'opération de surallocation ont été souscrites à hauteur de 9M€. Suite à l'exercice partiel de l'option de surallocation, le Conseil d'administration de la Société a décidé une augmentation de capital d'un montant de 1.629.112 euros, par l'émission de 1.629.112 actions nouvelles supplémentaires, au prix de 5,50 € chacune, soit 1 euro de valeur nominale et 4,50 € de prime d'émission représentant une souscription d'un montant total supplémentaire, prime d'émission incluse, de 8.960.116 euros.

En conséquence, le nombre total d'actions de la Société émises dans le cadre de son introduction en bourse s'élève à 19.810.931 actions nouvelles, soit 23,33 % du capital de la société et portait ainsi la taille de l'émission à 109 M€. Le capital social de la Société est désormais composé de 84.908.919 actions.

Bigben Interactive SA détient donc 76,67% du capital de la Société depuis le 26 mars 2020 et conserve le contrôle de NACON SA à l'issue de cette opération.

Tableau récapitulatif des mouvements du capital social :

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions		Augmentation de capital			Valeur nominale par action	Capital social après opération	Prix par action
		Nombre d'actions émises	Nombre cumulé d'actions en circulation	Capital social émis	Prime d'émission ou d'apport	Produit brut de l'augmentation de capital			
18/07/2019	Constitution (apport en numéraire)	10.000	10.000	10.000 €	/	10.000 €	1,00 €	10.000 €	1,00 €
01/10/2019	Apport partiel d'actif	65.087.988	65.097.988	65.087.988 €	/	65.087.988 €	1,00 €	65.097.988 €	1,00 €
28/02/2020	Augmentation de capital (offre au public)	18.181.819	83.279.807	18.181.819 €	81.818.185,50 €	100.000.004,50 €	1,00 €	83.279.807 €	5,50 €
26/03/2020	Augmentation de capital (option de surallocation)	1.629.112	84.908.919	1.629.112 €	7.331.004 €	8.960.116 €	1,00 €	84.908.919 €	5,50 €

Toutes les actions donnent droit aux actifs résiduels de la Société. Les porteurs d'actions ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont décidés, et bénéficient d'un droit de vote par action aux assemblées générales. S'agissant des actions de la Société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

► Actions propres

Un contrat de liquidité a été conclu au cours de l'exercice 2019/20 avec la société LOUIS CAPITAL MARKETS UK LLP. Ce contrat d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, a pris effet le 27 mars 2020. La signature de ce contrat de liquidité fait suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1er janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 400 000 € en espèces a été affectée au compte de liquidité.

**Nombre d'actions et cours moyens des transactions :**

Période	Solde début de période	Achats	Apports	Ventes	Solde fin de période
mar. 2018 - mar. 2019					0
mar. 2019 - mar. 2020		16 142		182	15 960

Période	Achats	Ventes
mar. 2018 - mar. 2019		
mar. 2019 - mar. 2020	4.6764	5.0428

**2.4.2 Notes complémentaires au compte de résultat**

♦ **Note 17 – Chiffre d'affaires**

► Chiffre d'affaires par catégorie de produits

en milliers d'euros		Cumul 12 mois		Contribution	
		mar. 2020	mar. 2019	mar. 2020	mar. 2019
<b>Chiffre d'Affaires</b>		<b>129 427</b>	<b>113 101</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
	<i>dont Accessoires</i>	52 596	55 242	41%	49%
	<i>Jeux physiques</i>	20 471	29 931	16%	26%
	<i>Jeux digitaux</i>	48 940	20 332	38%	18%
	<i>Autres</i>	7 421	7 596	6%	7%

Du fait des modalités de détournage des filiales de distribution lors de l'apport partiel d'actifs susmentionné de Bigben Interactive vers Nacon il subsiste de manière très marginale un chiffre d'affaires non-Gaming pour le secteur « Nacon – Gaming » : celui-ci est regroupé dans la catégorie « Autres ».

► Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

en milliers d'euros		Cumul 12 mois		Contribution	
		mar. 2020	mar. 2019	mar. 2020	mar. 2019
<b>Chiffre d'Affaires</b>		<b>129 427</b>	<b>113 101</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
	<i>dont France</i>	27 419	34 503	21,2%	30,5%
	<i>Export</i>	102 008	78 597	78,8%	69,5%

La répartition ci-dessus correspond à une typologie des ventes par pays de clients facturés. Ainsi, les chiffres indiqués ci-dessus sont identiques aux informations indiquées dans le paragraphe 2.3.6 des présentes annexes des comptes.

## ⇒ Principe Comptable – Revenus

Le chiffre d'affaires est évalué à partir de la contrepartie spécifiée dans un contrat signé avec un client.

- *Vente de jeux retail et vente d'accessoires : Le chiffre d'affaires généré par la vente de boîtes de jeux vidéo et les accessoires est comptabilisé à la date de livraison des produits aux distributeurs, déduction faite, le cas échéant, des remises commerciales et d'une estimation des réductions de prix que Nacon sera amené à octroyer en cas d'écoulement insuffisant dans les surfaces de vente des distributeurs.*
- *Vente de jeux digitaux : le chiffre d'affaires est constaté à la date de mise à disposition du contenu aux consociers ou plateformes. Nacon agit en tant que principal vis-à-vis des consociers et plateformes auxquels les masters des jeux sont transmis (et non vis-à-vis des utilisateurs finaux) et reconnaît ainsi en chiffre d'affaires les montants prévus aux contrats avec ces consociers et plateformes (et non les montants facturés aux clients finaux). Les montants garantis sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du master du jeu et les montants additionnels (royautés) qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées. En fin d'exercice, la société estime le chiffre d'affaires de royautés à reconnaître sur la base des ventes réalisées sur chaque plateforme. Le cas échéant, des produits constatés d'avance sont comptabilisés pour différer la reconnaissance en chiffre d'affaires des sommes facturées aux consociers et plateformes au titre de ventes dont le contenu n'a pas encore été mis à disposition des clients à la date de clôture. Nacon ne commercialise pour l'instant pas de jeux vidéo ayant une composante « Online services » ou « Live Ops » permettant à un joueur de bénéficier de services en ligne (nouveaux contenus, mises à jour gratuites, contenu téléchargeable premium et autres add-ons qui prolongent la durée de vie du jeu). Ces services pourraient constituer au regard d'IFRS 15 une obligation distincte dont le chiffre d'affaires serait à reconnaître en fonction du rythme de réalisation de ces services additionnels.*

### ♦ Note 18 – Achats consommés

en milliers d'euros	mar. 2020	mar. 2019
Marchandises	(57 345)	(51 004)
Variation stock marchandises	7 885	2 167
Perte de valeur consommée	(916)	(1 853)
<b>TOTAL</b>	<b>(50 377)</b>	<b>(50 691)</b>

en milliers d'euros	mar. 2020	mar. 2019
Provision pour dépréciation des stocks	(11 774)	(10 858)

Les Achats consommés englobent les coûts de fabrication des jeux physiques vendus (intégrant une quote-part d'amortissement des frais de développement des jeux vidéo pour les jeux sortis jusqu'au 31 mars 2019) ainsi que le coût des ventes des accessoires de jeux.

La variation de perte de valeur consiste en la variation des dotations de dépréciation de stock.

Il est à noter qu'au fil de la montée en puissance des ventes digitales de jeux vidéo, la part des « achats consommés » se retrouve réduite au regard du chiffre d'affaires total. Il en ressort une augmentation de la marge brute sur les deux exercices présentés.

### ♦ Note 19 – Autres produits opérationnels

en milliers d'euros	mar. 2020	mar. 2019
Subventions	3	14
Autres produits	702	532
<b>TOTAL</b>	<b>705</b>	<b>546</b>



♦ **Note 20 – Autres achats et charges externes**

en milliers d'euros	mar. 2020	mar. 2019
Achats non stockés	(260)	(340)
Sous-traitance	(1 674)	(2 159)
Loyers	(204)	(629)
Entretiens – réparations	(687)	(602)
Primes d'assurances	(202)	(295)
Autres services extérieurs	(37)	(65)
Personnel extérieur	(295)	(343)
Honoraires	(3 331)	(2 893)
Frais de R&D	(445)	(450)
Publicité	(6 808)	(4 711)
Transports sur vente	(2 238)	(2 487)
Frais de déplacements	(1 297)	(1 145)
Frais de communication	(980)	(1 299)
Frais et services bancaires	(289)	(189)
Autres charges externes	(527)	(712)
<b>TOTAL</b>	<b>(19 272)</b>	<b>(18 319)</b>

♦ **Note 21 - Paiement fondé en actions - Plan d'actions gratuites et stock-options**

La charge IFRS 2 résiduelle, correspondant à la juste valeur des plans d'actions gratuites Bigben en cours dont sont susceptibles de bénéficier les salariés du Groupe Nacon, et comptabilisée avec pour contrepartie les réserves – contribution de la mère s'élève :

- sur l'exercice 2018/2019 du Groupe NACON à 1,3 M€ Euros
- sur l'exercice 2019/2020 du Groupe NACON à 2,0 M€ Euros

Se référer également à la Note 27 qui traite du nombre d'actions gratuites acquises ou attribuées sur la période aux salariés bénéficiaires du Groupe Nacon.

♦ **Note 22 - Autres éléments opérationnels non récurrents**

Aucun élément opérationnel non-récurrent significatif pour l'exercice 2019/2020.

Les éléments opérationnels non-récurrents comptabilisés sur l'exercice 2018/2019 consistaient en un différentiel de 2 M€ généré par la revalorisation du complément de prix de Cyanide SA à sa juste valeur au 31 mars 2019 et l'impact de réévaluation des intérêts antérieurement détenus de 0,5 M€ enregistrée suite à la prise de contrôle de Kylotonn SAS au 1er septembre 2018. (cf Note 1)

♦ **Note 23 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence**

(cf Note 4).

Au 31 Mars 2020, la société a comptabilisé un résultat de -1 K€ correspondant à la quote-part de résultat mis en équivalence de Bigben USA.

Sur l'exercice 2018/19, le résultat de -87 K€ correspondait à la quote-part de résultat mis en équivalence de Bigben USA et Kylotonn SAS.



♦ **Note 24 – Résultat financier**

en milliers d'euros	mar. 2020	mar. 2019
Autres intérêts et produits assimilés	31	13
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>31</b>	<b>13</b>
Intérêts sur financement moyen terme	(963)	(394)
Autres intérêts financiers	(33)	(324)
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>(996)</b>	<b>(718)</b>
<b>RESULTAT FINANCIER HORS CHANGE</b>	<b>(965)</b>	<b>(706)</b>
Gain de change	1 002	1 293
Perte de change	(656)	(970)
<b>Résultat de change</b>	<b>346</b>	<b>323</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(619)</b>	<b>(383)</b>

La valorisation des instruments financiers dérivés est de 0K€ au 31 mars 2020 (contre -107K€ au 31 mars 2019) (cf note 34).

♦ **Note 25 – Impôts sur les bénéfices**

en milliers d'euros	mar. 2020	mar. 2019
Impôt exigible	3 056	1 534
Impôt différé	1 658	770
<b>Charge d'impôt</b>	<b>4 714</b>	<b>2 305</b>
Crédit d'impôt	(9)	(16)
<b>TOTAL</b>	<b>4 705</b>	<b>2 289</b>

en milliers d'euros	mar. 2020	mar. 2019
Résultat consolidé avant impôt et perte de valeur et résultat des activités abandonnées et MEE	19 962	13 081
Taux d'imposition de Nacon SA (Mère)	31.00%	34.43%
Impôt théorique	(6 188)	(4 504)
Charges d'impôts	(4 705)	(2 289)
<b>Ecart à analyser</b>	<b>1 483</b>	<b>2 215</b>
IS sur différences permanentes	1 864	1 313
Comptabilisation d'impôts sans base	(517)	(192)
Différence de taux	410	1 016
Autres	(274)	78
<b>Ecart analysé</b>	<b>1 483</b>	<b>2 215</b>

L'écart d'impôt sur les Sociétés sur différences permanentes de 1 864 K€ provient principalement des frais d'introduction en bourse imputés directement sur la prime d'émission dans les comptes consolidés. L'écart de comptabilisation d'impôts sans base est lié à la charge IFRS2 sur plan d'actions gratuites, l'écart de différence de taux est essentiellement dû au taux d'imposition plus faible de la filiale hongkongaise.

Le périmètre d'intégration fiscale du Groupe Bigben a été modifié sur l'exercice 2019/20 suite :

- au transfert des actifs et passifs de la société Games.fr dans le groupe NACON lors de l'apport partiel d'actif du Pôle Gaming de Bigben Interactive SA à NACON SAS le 31 octobre 2019 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er octobre 2019
- Suivi de l'introduction en bourse de NACON SAS qui a baissé le pourcentage de détention indirect de Games.fr par Bigben Interactive de 100% à 78,17% au 4 mars 2020, premier jour des négociations des titres NACON SA, puis à 76,67% au 26 mars 2020.

La Société Games.fr n'étant plus détenue à plus de 95% par Bigben Interactive SA, elle est sortie automatiquement du groupe d'intégration fiscale de Bigben Interactive SA.

Aucune des sociétés du groupe NACON ne fait partie d'un groupe d'intégration fiscale au 31 mars 2020. Le Groupe NACON a l'intention de recréer un groupe d'intégration fiscale propre sur l'exercice 2020/21.

⇒ **Principe Comptable – Impôts**

*Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.*

*Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.*

*Se référer aux notes 6 et 13 pour les calculs d'impôts différés actifs et passifs*

♦ **Note 27 – Résultat par action - Paiement fondé en action**

▶ **Résultat par actions :**

Le capital social est composé de 84.908.919 actions d'une valeur nominale de 1 €.

La Société Nacon n'ayant été créée que le 18 juillet 2019, aucun capital social n'existait au 31 mars 2019. Son capital social s'élevait à 10 000 Euros au 18 juillet 2019 puis, suite à l'apport partiel d'actifs réalisé au 31 octobre 2019 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2019, il a été réhaussé à 65.097.988 euros composé de 65.097.988 actions Nacon de nominal 1 EUR.

Le nombre total d'actions de la Société émises dans le cadre de son introduction en bourse s'élève à 19.810.931 actions nouvelles, soit 23,33 % du capital de la société. Le capital social de la Société est désormais composé de 84.908.919 actions.

en euros	mar. 2020
<b>Résultat Net - Part du Groupe</b>	<b>15 256 100</b>
Nombre moyen pondéré d'actions	67 980 575
Effet dilutif des futures attributions gratuites – Plans AGA	
Nombre moyen d'actions après dilution	67 980 575
Nominal des actions (en euro)	1.00 €
<b>Résultat de base par action</b>	<b>0.22</b>
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>0.22</b>

**Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat par action**

	mar. 2020
Actions en rémunération de l'apport partiel d'actifs de la société Bigben Interactive	65 097 988
Prorata temporis des actions émises	2 882 587
Actions auto-détenues	
<b>Nombre moyen pondéré d'actions</b>	<b>67 980 575</b>
Actions émises au cours de l'exercice	19 810 931
Prorata temporis des actions émises	2 882 587

⇒ **Principe Comptable – Résultat par action**

*Le résultat par action est obtenu en divisant le Résultat Net - Part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.*

► Actions gratuites :

Voici le détail des actions Bigben qui ont été attribuées ou acquises par des salariés du Groupe Nacon :

Comme susmentionné au paragraphe 2.2.4 :

- 69.300 Actions Gratuites avaient été attribuées par le Conseil d'administration de Bigben Interactive du 31 août 2016 aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe Nacon. L'acquisition définitive au bout d'un an était liée à une condition de présence continue et à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. L'ensemble des entités du Groupe ayant rempli leur condition de performance, la quantité de 67.850 Actions Gratuites 2016 a été définitivement acquise par les bénéficiaires du Groupe Nacon.
- 87.510 Actions Gratuites avaient été attribuées par le Conseil d'administration de Bigben Interactive du 31 août 2017 aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe Nacon. L'acquisition définitive au bout d'un an était liée à une condition de présence continue et à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. L'ensemble des entités du Groupe ayant rempli leur condition de performance, la quantité de 86.360 Actions Gratuites 2017 a été définitivement acquise par les bénéficiaires du Groupe Nacon.
- Le Conseil d'administration de Bigben Interactive du 3 septembre 2018 avait également attribué 166.995 Actions Gratuites aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe Nacon. L'acquisition définitive au bout d'un an était à nouveau liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. Les conditions de performance du plan d'actions gratuites de 2018 ont été remplies dans leur intégralité ou partiellement au 31 mars 2019 par toutes les entités du Groupe. L'attribution définitive des 150.616 actions gratuites aux salariés a eu lieu le 3 septembre 2019 sous condition de présence des salariés du Groupe Nacon.
- Le Conseil d'administration de Bigben Interactive du 26 novembre 2018 avait attribué 19.799 Actions Gratuites à certains hommes clés de studios nouvellement acquis. L'acquisition définitive au bout d'un an était liée à une condition de présence continue. L'attribution définitive des 19.799 actions gratuites aux salariés concernés a eu lieu le 26 novembre 2019 sous condition de présence des salariés du Groupe Nacon.
- Le Conseil d'administration de Bigben Interactive du 4 septembre 2019 a également attribué 221.822 Actions Gratuites aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe Nacon. L'acquisition définitive au bout d'un an est à nouveau liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. Les conditions de performance du plan d'actions gratuites de 2019 ont été remplies dans leur intégralité ou partiellement au 31 mars 2020 par toutes les entités du Groupe. L'attribution définitive des actions gratuites aux salariés aura lieu le 4 septembre 2020 sous condition de présence des salariés. Le chiffre de 185 508 actions, calculé à partir de l'effectif présent au 31 mars 2020 du Groupe Nacon, représente donc au 31 mars 2020 le nombre maximum d'actions attribuables au 4 septembre 2020 aux bénéficiaires du Groupe Nacon.

**Récapitulatif des actions gratuites attribuées par le Groupe Bigben aux bénéficiaires du Groupe Nacon :**

Date d'attribution du plan (CA)	31/08/2016	31/08/2017	03/09/2018	26/11/2018	04/09/2019
Période d'acquisition	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an
Période de conservation	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Nombre d'actions gratuites initialement attribuées	69 300	85 710	166 995	19 799	221 822
Nombre d'actions actuellement attribuées au 31 mars 2020	67 850	86 360	150 616	19 799	N/A
Nombre d'actions attribuables au 31 mars 2020	N/A	N/A	N/A	N/A	185 508
Cours de l'action à la date d'annonce du plan	5,05	9,72	10,62	7,72	12,0
Juste valeur par action à la date d'attribution	5,24	9,56	10,78	7,52	11,54

⇒ **Principe Comptable – Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)**

*En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que les attributions d'actions gratuites accordées aux salariés réglées en instruments de capitaux propres doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur des droits à actions gratuites attribuées est déterminée par un cabinet expert extérieur sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction.*

### 2.4.3 Autres informations

#### ♦ Note 28 – Dividendes

Non applicable. Aucun dividende n'a été distribué par la société NACON, nouvellement créée au 18 juillet 2019, sur les deux exercices susmentionnés.

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 25 mai 2020, de ne pas soumettre au vote de l'Assemblée Générale qui se réunira le 30 juillet 2020 de distribution de dividende au titre de l'exercice 2019/2020.

#### ♦ Note 29 – Engagements hors bilan

##### ▶ Garanties accordées

Engagements donnés	par	Bénéficiaire	mar. 2020	Objet de l'engagement
Garantie bancaire	Cyanide SAS	BRED	500	Nantissement du fonds de commerce Cyanide SAS
Garantie bancaire	Cyanide SAS	HSBC	500	Nantissement du fonds de commerce Cyanide SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	CIC	5 000	Nantissement des titres Cyanide SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	Banque Postale	5 000	Nantissement des titres Cyanide SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	CIC	2 000	Nantissement des titres Kylotonn SAS
Garantie bancaire	Kylotonn SAS	HSBC	358	Nantissement du fonds de commerce Kylotonn SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	CIC	4 000	Nantissement des titres Spiders SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	BPI	773	Retenues de garantie sur plusieurs emprunts souscrits entre 2017 et 2019

#### ♦ Note 30 – Covenants bancaires

Afin de financer les acquisitions des quatre studios de développement Cyanide SAS, Kylotonn SAS, Eko Software SAS et Spiders SAS ainsi que les coûts de développement d'Édition, la Société Nacon SA a obtenu plusieurs prêts remboursables sur 5 ans avec les covenants suivants :

covenants	valeur cible	statut
<b>Ratio de couverture des frais financiers</b> (EBIT DA / Frais financiers)	<b>&gt; 6</b>	Respecté
<b>Ratio de levier net</b> (Dettes financières nettes / EBIT DA)	<b>&lt; 2</b>	Respecté

Suite au transfert des emprunts lors de l'apport partiel d'actif de Bigben Interactive vers Nacon, les établissements bancaires concernés ont réappliqué les mêmes covenants à la Société Nacon.

Tous les covenants étaient respectés au 31 mars 2020.

Note 31 – Instruments financiers (complément sur l'application IFRS 7)

au 31 mars 2020

en milliers d'euros	Valeur par catégorie d'instruments					JUSTE VALEUR			
	Valeur nette comptable	Actifs à la juste valeur par le résultat	Actifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le résultat	Passifs au coût amorti	Cours cotés, Trésorerie ou découverts bancaires	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation	38	38					38	38	
Autres immobilisations financières long terme	1 035		1 035				1 035		1 035
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>1 073</b>	<b>38</b>	<b>1 035</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 035</b>	<b>38</b>	<b>1 073</b>
Créances clients	39 529		39 529				39 529		39 529
Autres débiteurs	11 763		11 763				11 763		11 763
Trésorerie et équivalents de trésorerie	110 929	110 929				110 929			110 929
<b>Actifs financiers courants</b>	<b>162 221</b>	<b>110 929</b>	<b>51 291</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>110 929</b>	<b>51 291</b>	<b>0</b>	<b>162 221</b>
<b>ACTIFS</b>	<b>163 294</b>	<b>110 967</b>	<b>52 326</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>110 929</b>	<b>52 326</b>	<b>38</b>	<b>163 294</b>
<b>Passifs financiers à long terme</b>	<b>(50 312)</b>		<b>(50 312)</b>				<b>(50 312)</b>		<b>(50 312)</b>
Passif financiers à court terme	(17 828)			(17 828)		(2 209)	(15 619)		(17 828)
dont emprunts à long terme	(15 619)			(15 619)			(15 619)		(15 619)
dont concours bancaires courants	(2 209)			(2 209)		(2 209)			(2 209)
Fournisseurs	(19 570)			(19 570)			(19 570)		(19 570)
Autres créditeurs	(17 889)			0	0		(17 889)		(17 889)
dont autres passifs financiers courants	(17 889)			(17 889)			(17 889)		(17 889)
dont Instruments dérivés passif	0			0			0		0
<b>Passifs financiers courants</b>	<b>(55 287)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(2 209)</b>	<b>(53 078)</b>	<b>0</b>	<b>(55 287)</b>
<b>PASSIFS</b>	<b>(105 599)</b>	<b>0</b>	<b>(50 312)</b>	<b>0</b>	<b>(55 287)</b>	<b>(2 209)</b>	<b>(103 391)</b>	<b>0</b>	<b>(105 599)</b>



au 31 mars 2019

en milliers d'euros	Valeur par catégorie d'instruments				JUSTE VALEUR			Juste valeur de la classe
	Valeur nette comptable	Actifs à la juste valeur par le résultat	Actifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le résultat	Passifs au coût amorti	Cours cotés	Modèle interne avec paramètres observables	
Titres de participation	37	37	477				37	37
Autres immobilisations financières long terme	477		477				477	477
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>514</b>	<b>37</b>	<b>477</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>477</b>	<b>514</b>
Créances clients	32 970		32 970				32 970	32 970
Autres débiteurs	6 787		6 787				6 787	6 787
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 769	6 769				6 769		6 769
<b>Actifs financiers courants</b>	<b>46 526</b>	<b>6 769</b>	<b>39 758</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 769</b>	<b>39 758</b>	<b>46 526</b>
<b>ACTIFS</b>	<b>47 041</b>	<b>6 806</b>	<b>40 235</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 769</b>	<b>40 235</b>	<b>47 041</b>
<b>Passifs financiers à long terme</b>	<b>(32 236)</b>		<b>(32 236)</b>				<b>(32 236)</b>	<b>(32 236)</b>
Passif financiers à court terme	(12 717)			(12 717)		(4 480)	(8 237)	(12 717)
dont emprunts à long terme	(8 237)			(8 237)			(8 237)	(8 237)
dont concours bancaires courants	(4 480)			(4 480)		(4 480)		(4 480)
Fournisseurs	(18 598)			(18 598)			(18 598)	(18 598)
Autres créditeurs	(15 703)			(15 621)	(82)		(15 703)	(15 703)
dont autres passifs financiers courants	(15 621)			(15 621)			(15 621)	(15 621)
dont Instruments dérivés passif	(82)			(82)			(82)	(82)
<b>Passifs financiers courants</b>	<b>(47 018)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(82)</b>	<b>(46 936)</b>	<b>(4 480)</b>	<b>(42 538)</b>	<b>(47 018)</b>
<b>PASSIFS</b>	<b>(79 254)</b>	<b>0</b>	<b>(32 236)</b>	<b>(82)</b>	<b>(46 936)</b>	<b>(4 480)</b>	<b>(74 774)</b>	<b>(79 254)</b>



► Principe de détermination de la juste valeur :

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation, soit à des fins d'informations données en annexes. La juste valeur est déterminée :

- Soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés tels que les cours à terme ou les courbes de taux (niveau 2) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables ou de cours coté.

*Prix cotés sur un marché actif (niveau 1) :*

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Pour le Groupe, seuls les disponibilités et les concours bancaires courants sont valorisés sur cette base.

*Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant des données observables sur les marchés (niveau 2) :*

Les instruments financiers dérivés (swaps de taux et FX TARN) sont négociés sur des marchés sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments dérivés.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et les dettes à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

♦ **Note 32 – Echancier contractuel des décaissements**

Les tableaux suivants présentent, pour les passifs financiers comptabilisés (hors concours bancaires courants, affacturage et intérêts courus non échus) l'échancier contractuel des décaissements, nominal et intérêts, hors effet d'actualisation.

**Mars 2020**

en milliers d'euros		MOIS			ANNEE					TOTAL
		0 à 1 mois	1 à 3	3 à 12	1 à 2	2 à 3	3 à 4	4 à 5	> à 5	
Emprunts et dettes	Nominal	1 125	2 861	11 575	16 409	15 347	11 162	5 928	1 466	<b>65 874</b>
	Intérêts	41	140	481	491	316	171	90	11	<b>1 743</b>
Passifs financiers		1 166	3 002	12 057	16 901	15 663	11 333	6 019	1 477	<b>67 617</b>
Dettes sur loyers		137	297	1 111	1 096	539	132	106	118	<b>3 536</b>
Fournisseurs		11 128	2 734	5 651	57	0	0			<b>19 570</b>
Autres créditeurs		3 537	3 071	8 787	1 200	0	1 200	94		<b>17 889</b>
Passif impôt exigible		0	0	1 468	0	0	0	0		<b>1 468</b>
<b>Total passifs financiers</b>		<b>15 968</b>	<b>9 104</b>	<b>29 074</b>	<b>19 253</b>	<b>16 202</b>	<b>12 665</b>	<b>6 218</b>	<b>1 595</b>	<b>110 080</b>

mars 2019

en milliers d'euros		MOIS			ANNEE					TOTAL
		0 à 1 mois	1 à 3	3 à 12	1 à 2	2 à 3	3 à 4	4 à 5	> à 5	
Emprunts et dettes	Nominal	596	1 402	6 223	9 147	9 447	8 185	4 138	1 319	40 457
	Intérêts	35	95	351	366	241	123	38	10	1 260
Passifs financiers		631	1 497	6 574	9 513	9 688	8 308	4 177	1 329	41 717
Fournisseurs		13 922	4 635	40						18 598
Autres créditeurs		6 203	4 266	5 235						15 703
Passif impôt exigible				494						494
Loyers non annulables		158	314	1 355	1 412	783	212	50	73	4 357
<b>Total passifs financiers</b>		<b>20 914</b>	<b>10 712</b>	<b>13 698</b>	<b>10 925</b>	<b>10 470</b>	<b>8 519</b>	<b>4 227</b>	<b>1 402</b>	<b>80 868</b>

♦ Note 33 - Ventilation des dettes financières par échéance et par nature

Au 31 mars 2020 :

en milliers d'euros	ANNEE					TOTAL
	à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	5 ans et +	
Taux fixe	15 562	16 409	15 347	11 162	7 394	65 874
% / total 1	24%	25%	23%	17%	11%	100%
Taux variable						0
% total 2	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>15 562</b>	<b>16 409</b>	<b>15 347</b>	<b>11 162</b>	<b>7 394</b>	<b>65 874</b>

Analyse par trimestre de l'échéancier de l'exercice en cours

en milliers d'euros	TRIMESTRE				TOTAL
	1	2	3	4	
Taux fixe	3 986	3 822	3 858	3 896	15 562
% / total 1	26%	25%	25%	25%	100%
Taux variable					0
% total 2	0%	0%	0%	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>3 986</b>	<b>3 822</b>	<b>3 858</b>	<b>3 896</b>	<b>15 562</b>

Au 31 mars 2019 :

en milliers d'euros	ANNEE					TOTAL
	à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	5 ans et +	
Taux fixe	8 221	9 147	9 447	8 185	5 457	40 457
% / total 1	20%	23%	23%	20%	13%	100%
Taux variable	0	0	0	0	0	0
% total 2	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>8 221</b>	<b>9 147</b>	<b>9 447</b>	<b>8 185</b>	<b>5 457</b>	<b>40 457</b>

Analyse par trimestre de l'échéancier de l'exercice en cours

en milliers d'euros	TRIMESTRE				TOTAL
	1	2	3	4	
Taux fixe	2 077	2 057	2 048	2 039	8 221
% / total 1	25%	25%	25%	25%	100%
Taux variable	0	0	0	0	0
% total 2	0%	0%	0%	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>2 077</b>	<b>2 057</b>	<b>2 048</b>	<b>2 039</b>	<b>8 221</b>

♦ **Note 34 – Risque de change sur les approvisionnements**

L'essentiel du risque de change correspond aux achats d'accessoires gaming en USD effectués par Nacon France à sa filiale de Hongkong.

en milliers d'euros	mar. 2020	mar. 2019
Nacon France	(23 540)	(17 477)
<b>TOTAL</b>	<b>(23 540)</b>	<b>(17 477)</b>
<b>Sensibilité au taux du \$</b>		
+ 10% = profit	(2 140)	(1 589)
-10% = surcoût	2 616	1 942

⇒ **Risque de marché**

*Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.*

*La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.*

Risque de change

*Alors que l'essentiel des ventes du Groupe est effectué en euros, une part importante des achats du Groupe sont libellés en USD ce qui génère un risque de change pour le Groupe. Dans le cadre de la gestion du risque de change, le Groupe a souscrit des instruments financiers dérivés complexes (cf. note 39).*

*Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaire sur les marges.*

*Par ailleurs, les actifs monétaires ainsi que l'endettement du groupe est exclusivement en devise euro.*

♦ **Note 35 – Gestion du risque de taux**

Il n'existe pas de couverture de taux en place.

⇒ **Risque de marché**

*Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.*

*La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.*

Risque de taux

*Dans le cadre du financement de son exploitation, le Groupe utilise des financements à taux fixe, qu'il s'agisse de concours bancaires court terme ou de la dette moyen terme historique de Nacon. Il n'existe plus depuis juillet 2016 de couverture de taux en place.*

#### ♦ Note 36 – Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est géré comme suit :

##### ⇒ Risque de liquidité

*Le groupe Nacon gère le risque de liquidité en s'assurant de l'existence de lignes de crédit court et moyen terme suffisantes au regard de son activité et des variations qu'entraînent celle-ci en matière de besoin en fond de roulement et de remboursement des échéances. Il finance son activité à court terme également par le recours à l'affacturage, à l'escompte (selon les territoires et les contreparties) et à d'autres solutions alternatives de financement.*

#### ♦ Note 37 – Autres informations sur les contrats avec les clients

- Carnet de commandes : Compte tenu de l'absence de contrat d'une durée supérieure à 1 an, aucune information n'est présentée au titre du carnet de commandes.
- Actifs et passifs des contrats clients :

**Au 31 mars 2020 :**

en milliers d'euros	Solde en début de période	Variation	Solde en fin de période
Actifs de contrats	32 970	6 558	39 529
Passifs de contrats	7 526	(1 439)	6 087

Les passifs de contrats au 31/03/20 sont composés de :

- remises client à payer pour 3 761K€
- factures client émises mais comptabilisées en chiffre d'affaires au moment de la sortie des jeux pour 2 326 K€.

Les passifs de contrats au 31/03/19 étaient composés de :

- remises client à payer pour 6 099K€. Ces remises ont été déduites de paiements effectués par les clients au cours de l'exercice 2019/20.
- factures client émises mais comptabilisées en chiffre d'affaires au moment de la sortie des jeux pour 1 427 K€.

Les actifs de contrats au 31/03/19 étaient composés de :

- factures à établir pour 2 376K€. Ces factures à établir ont fait l'objet de facturations au cours de l'exercice 2019/20
- créances clients nettes de provisions pour 30 594K€

#### 2.4.4 Informations relatives aux parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société mère Nacon, ses filiales, ses autres sociétés sœurs du Groupe Bigben et ses dirigeants (mandataires sociaux ou membres du Comité Exécutif), et principalement les opérations d'achats et de ventes de marchandises.

##### **Transactions entre entreprises liées**

De manière rétrospective, l'objet des comptes combinés au 31 mars 2019 ayant été de présenter le groupe Nacon comme autonome et tel qu'il aurait existé si sa création avait eu lieu antérieurement aux périodes combinées, ces mêmes comptes ont intégré une quote-part des coûts anciennement supportés par Bigben Interactive SA pour sa branche Gaming (devenue Nacon) selon des modalités de détournement du Compte de résultat et des principes de combinaison explicités dans la section 2.1.2.

Concernant les paiements fondés sur action, tels que définis par IFRS 2 et correspondant aux droits à actions gratuites Bigben attribués aux salariés et mandataires sociaux de Nacon par Bigben Interactive SA

au cours de l'exercice combiné au 31 mars 2019, se référer aux Notes 22 et 27 ainsi qu'à la section 2.2.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, les refacturations ci-dessous ont existé de manière effective entre certaines entités du Groupe Bigben, notamment la maison mère du Groupe Bigben, Bigben Interactive SA et les entités du Groupe Nacon. Ces refacturations ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les principaux flux intra-groupe de la société Nacon consistent ainsi en :

#### A l'intérieur du Groupe Nacon :

- des facturations de coûts de développement des studios du Groupe à la société NACON SA : chaque studio développe des jeux dont le coût unitaire s'établit généralement à plusieurs millions d'euros et est divisé en « milestones » sur la durée du développement du jeu (généralement deux ans). Ces milestones sont payés par NACON SA aux studios.
- l'approvisionnement de NACON SA en produits Accessoires auprès de la société NACON HK Ltd : NACON HK Ltd négocie les prix auprès de ses sous-traitants chinois en charge de la fabrication des produits du Groupe, suit leur production sous l'angle « assurance qualité », et est en charge de la logistique et de l'acheminement de ces produits vers l'entrepôt de Lauwin Planque pour NACON SA. Ce sont ces prestations de services qui font l'objet d'une facturation de NACON HK Ltd à NACON SA. Les filiales de distribution européennes de NACON SA s'approvisionnent ensuite en produits Groupe auprès de la société NACON SA
- une convention de trésorerie a également été mise en place entre le studio Kylotonn SAS et NACON; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées

#### Avec le Groupe Bigben Interactive (maison-mère) :

- une refacturation des prestations logistiques (entreposage, préparation de commandes et expéditions) fournies par l'entrepôt logistique de Lauwin Planque, détenu par Bigben Interactive SA, à la Société NACON SA et à ses filiales, s'établissant à 2.5% du chiffre d'affaires brut avant toute réduction de prix ou escompte, hors taxes des Produits et hors ventes digitales de jeux vidéo réalisé par NACON SA. Cette convention a été conclue à des conditions normales de marché et notamment la rémunération de ces prestations qui s'inscrit dans le cadre de pratiques comparables observées auprès de prestataires externes ;
- de manière résiduelle, l'approvisionnement
  - o en produits audio par la société Bigben Interactive SA auprès de certaines filiales<sup>35</sup> de Nacon qui continuent à vendre de façon limitée d'autres produits du Groupe Bigben en sus des produits gaming de NACON ; les produits concernés Audio consistent en des enceintes bluetooth, barres de sons, etc.
  - o par la société Bigben Connected SAS auprès de ces de ces mêmes filiales en produits Mobile : les produits concernés Mobile consistent en des accessoires pour téléphone portable (câbles, coques et écrans de protection, etc.)
  - o Ces ventes représentaient pour ces filiales de distribution au 31 mars 2020 : 6,1 M€ soit 4,7% du chiffre d'affaires annuel du groupe NACON,
- une refacturation croisée mensuelle de services administratifs fournis par Bigben Interactive SA ou NACON SA, s'établissant à 23 800 € en faveur de Bigben Interactive SA et à 48 800 € en faveur de NACON SA (en montants compensés : à 25 K€ par mois en faveur de NACON SA),
- un loyer pour les bureaux ainsi que l'espace commun mis à disposition par Bigben Interactive SA à NACON SA dans ses locaux, s'établissant à 0,2 M€ par an; cette convention a été conclue dans des conditions normales de marché ;
- une convention de trésorerie a également été mise en place entre Bigben Interactive et NACON;

<sup>35</sup> Préalablement à l'apport partiel d'actifs d'octobre 2019 de Bigben Interactive au profit de NACON, les filiales Bigben Interactive Italia, Bigben Interactive Belgium, Bigben Interactive GmbH et Games.fr réalisaient moins de 2m€ de chiffre d'affaires sur l'Audio et le Mobile. Il a été décidé lors de l'apport partiel d'actif d'octobre 2019 de ne pas les « scinder », c'est-à-dire de ne pas créer une 2ème filiale locale pour accueillir l'activité Audio/Telco qui n'aurait pas eu la taille critique pour exploiter cette activité en stand alone. Ce chiffre d'affaires rentre dans la catégorie « Autres » du chiffre d'affaires de NACON.

cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées

#### Avec les filiales du Groupe Bigben Interactive

- La filiale Bigben Espana refacture à sa société sœur Nacon Gaming Espana les services administratifs fournis par des salariés travaillant sur les deux sociétés.
- La filiale Bigben HK Ltd de Hong Kong refacture à sa société sœur Nacon HK Ltd les services administratifs fournis par quelques salariés travaillant sur les deux sociétés.

#### Transactions avec les mandataires sociaux ou membres du Comité Exécutif

##### ♦ Rémunérations des mandataires sociaux

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PIDR <sup>(1)</sup>	Paiements fondés en action
au 31 mars 2018	649	(1)	31
au 31 mars 2019	668	3	22
au 31 mars 2020	724	0	18

<sup>(1)</sup> Avantages postérieurs à l'emploi

##### ♦ Rémunération du Comité Exécutif

#### Rémunération du Comité Exécutif

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PIDR <sup>(1)</sup>	Paiements fondés en action
au 31 mars 2018	758	2	61
au 31 mars 2019	808	8	54
au 31 mars 2020	865	(0)	46

<sup>(1)</sup> Avantages postérieurs à l'emploi

Le Comité exécutif de Nacon SA est composé de cinq membres.

Lors de l'établissement des comptes combinés, aucune ventilation de leur rémunération n'a été faite entre Bigben Interactive SA et Nacon SA. L'intégralité de leur rémunération a été incorporée chez Nacon SA. Ils ont ainsi été considérés comme ayant fait partie du Comité exécutif de Nacon SA comme si celui-ci avait existé dans sa forme actuelle lors des exercices clos aux 31 mars 2020 et 31 mars 2019.

Il est à noter qu'un contrat de travail a été conclu, post-clôture, entre la Société et Monsieur Laurent HONORET en qualité de Directeur Stratégie et Développement Business. Ce contrat de travail se cumule avec son mandat social comme cela est autorisé, conformément à la recommandation n°15 du Code Middenext.

La conclusion de ce contrat de travail constitue une convention réglementée qui a été autorisée par le Conseil d'administration du 27 avril 2020 et a pris effet le 2 mai 2020 (se référer à la section 17.1 « opérations intra-groupe ou avec des apparentés »).

##### ♦ Transaction avec les principaux dirigeants et administrateurs

Néant.



## 2.4.5 Honoraires des commissaires aux comptes

en milliers d'euros	mar. 2020			mar. 2019 <sup>(2)</sup>		
	KPMG	FMA	Autres cabinets	KPMG	FMA	Autres cabinets
<b>Honoraires des CAC</b>						
<b>Certification des comptes</b>	<b>90</b>	<b>104</b>	<b>189</b>	<b>70</b>	<b>84</b>	<b>126</b>
Emetteur	90	90		70	70	
Sociétés intégrées globalement		14	189		14	126
<b>Services autres que la certification des comptes</b>	<b>542</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emetteur <sup>(1)</sup>	542	20		21		
Sociétés intégrées globalement			20			
<b>Autres prestations</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>632</b>	<b>124</b>	<b>209</b>	<b>91</b>	<b>84</b>	<b>126</b>

(1) dont 536k€ d'honoraires d'audit liés à l'introduction en bourse de NACON SA

(2) Pour l'exercice clos le 31 mars 2019, les honoraires de KPMG et de FMA ont été répartis à 2/3 sur l'activité « gaming » représentant le périmètre Nacon, par convention.